

# alteréchos

Rebondir sur l'innovation sociale

[www.alterechos.be](http://www.alterechos.be) 6 €

- **Approfondir** \_ **Nouveau Sder: la Wallonie a-t-elle le sens du territoire?**
- **Série** \_ **Dégressivité du chômage: le jour d'après**
- **S'informer** \_ **Conseil de la jeunesse: l'apprentissage des jeux politiques**



## Parents en solo: flirt avec LA PRÉCARITÉ

## ÉQUIPE DE RÉDACTION

Sandrine Warsztacki  
*rédatrice en chef*  
Nathalie Cobbaut  
Marinette Mormont  
Cédric Vallet  
Julien Winkel

## ONT COLLABORÉ

**À CE NUMÉRO**  
Gilda Benjamin  
Lucie Castel  
Pierre Jassogne  
Amélie Mouton  
Pierre Gilissen  
Martine Vandemeulebroucke  
Céline Gautier  
Karim Brick-nigassa

## RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Rue G. Tell 57 - 1060 Bruxelles  
T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59  
redaction@alter.be  
www.alterechos.be

## ADMINISTRATION

Marie-Eve Merckx

## DIRECTION

Aude Garely  
Céline Remy

## GRAPHISME

Cécile Crivellaro  
Françoise Walthéry (fwalt.be)

## CORRECTION

Sophie Noël

## IMPRESSION

Nouvelles imprimeries Havaux,  
Fleurus

## RÉGLEMENTATION URBANISTIQUE



© CC FLICKR H.KOPPELANEY

## Nouveau Sder: la Wallonie a-t-elle le sens du territoire ?

Il est présenté comme le « document suprême », l'horizon vers lequel l'ensemble du territoire wallon doit tendre pour les décennies à venir. Le nouveau Schéma de développement de l'espace régional (Sder) entame sa dernière ligne droite avant son adoption définitive par le gouvernement au printemps 2014. Le projet propose des innovations importantes, notamment en matière de lutte contre l'étalement urbain. Mais il est aussi très fragile, tant la Wallonie peine à faire émerger une vision commune pour l'avenir de la région.

**EN PAGE 20**

### DOSSIER

#### Parents en solo: flirt avec la précarité

- 6 Parents en solo, parents abandonnés
- 7 « Ce sont des battantes mais aussi des femmes épuisées »
- 9 L'épreuve du logement
- 10 Portfolio
- 12 Parents isolés: les allocs en mieux ?
- 13 « Monoparentes » et exclues du chômage
- 15 BD - Du vécu - Épisode 3

### SÉRIE

- 16 LA RÉFORME POUR LES NULS  
Dégressivité du chômage: le jour d'après

### APPROFONDIR

- 20 RÉGLEMENTATION URBANISTIQUE  
Nouveau Sder: la Wallonie a-t-elle le sens du territoire ?

### S'INFORMER

- 23 INSERTION DES JEUNES  
Le service citoyen financé par la Youth guarantee
- 24 EMBROUILLES DE JEUNESSE  
Conseil de la jeunesse: l'apprentissage des jeux politiques
- 27 INÉGALITÉS SCOLAIRES  
Familles et écoles, la pauvreté du lien

### RENCONTRER

- 29 CULTUREGHEM  
Un goût de culture aux Abattoirs
- 30 50 ANS D'IMMIGRATION  
Humour sans frontières

### VU DE FLANDRE

- 33 PARCOURS D'INTÉGRATION  
Bug dans l'inburgering

### GLÂNER

- 34 CLIN D'ŒIL



**EN PAGE 30 HUMORISTES ISSUS DE L'IMMIGRATION**

ESPACE MAGH

## ABONNEMENTS

Papier + Web : 125 EUR/an  
Papier uniquement : 80 EUR/an  
Web uniquement : 95 EUR/an

Pour s'abonner, appelez nous au 02 541 85 20 ou envoyez un mail à [abonnement@alter.be](mailto:abonnement@alter.be) en laissant votre nom et numéro de téléphone.

## Insertions publicitaires et petites annonces :

prix sur demande à [marie-eve.merckx@alter.be](mailto:marie-eve.merckx@alter.be)  
La reproduction intégrale ou partielle d'articles d'Alter Échos est interdite par la loi parce qu'elle porte préjudice à leur exploitation normale.

L'Agence Alter est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organisme d'éducation permanente.

## Alter Échos est une publication de l'Agence Alter asbl

Presse & Innovations sociales  
Siège social :  
Rue Namèche 2B  
5000 Namur  
N° d'entreprise: 457 350 545  
IBAN BE97 3101 2163 4349  
BIC BBRUEBB



# La série, c'est fini

PAR JULIEN WINKEL

Six mois, les deux tiers d'une grossesse. Voilà ce qu'aura duré notre série «La réforme du chômage pour les nuls», débutée en septembre 2013. Si ce n'était la crainte d'une subite dépression post-partum, nous serions tentés de pousser un «ouf» de soulagement. Car le travail a été ardu, pour une matière pourtant abordée en long et en large par la presse quotidienne. Mais pas toujours de manière claire ou complète. Ce que nous avons tenté de faire modestement, en vidant chacun des aspects de cette réforme, parfois jusque dans ses recoins les plus obscurs. On a beaucoup parlé de la dégressivité des allocations de chômage depuis deux ans. Un sujet avec lequel nous clôturons aujourd'hui la série. Mais qui avait eu vent de l'activation nouvelle des plus de cinquante ans ? Ou des personnes handicapées ?

Sans nous passer la pommade, Alter Échos a eu la volonté d'aborder ces sujets moins médiatisés. Pour (se) donner une vision la plus complète possible de ce qui s'est passé depuis deux ans sur le front de l'activation. Sans angélisme. Mais sans manichéisme non plus. Alors, l'activation ? Bien ? Pas bien ? Selon quelles modalités ? On vous laisse juges, libres de peser le pour et le contre, sujet par sujet, grâce aux sept articles produits depuis la rentrée.

Des articles qui se retrouveront compilés – et mis à jour – dans un Alter Échos hors-série qui sera téléchargeable gratuitement dans les jours qui viennent sur notre site internet.

Ils donneront sûrement des idées à d'autres rubriques d'Alter Échos qui pourraient bientôt s'inspirer de la formule pour produire des séries consacrées à la jeunesse, l'action sociale ou la santé, à titre d'exemple. Les matières «altériennes» ne manquent en effet pas de dossiers chauds méritant de dire «Stop» et de faire le point. La fameuse réforme «107» de la santé ou la politique d'asile pourraient assurément en faire partie...

En guise de conclusion, nous vous invitons, à aller fouiller dans les archives d'Alter Échos. Profondément. Le 18 mai 2009, notre numéro 272 consacrait à l'activation un article intitulé «Un 'Plan B' pour l'activation des chômeurs ?» Et dressait un constat : parmi tous les détracteurs du plan, bien peu en étaient à prôner sa suppression pure et simple. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Des réponses se trouvent dans notre série. À moins qu'une nouvelle suite d'articles ne soit nécessaire pour se faire une idée ? Rendez-vous dans quelque temps. D'ici là, passons à d'autres sujets. ■

« Qui avait eu vent de l'activation nouvelle des plus de 50 ans ? »

# So



**PAGE 6**  
**PARENTS EN SOLO :**  
**PARENTS ABANDONNÉS**



**PAGE 7**  
**CE SONT DES BATTANTES MAIS**  
**AUSSI DES FEMMES « ÉPUISÉES »**



**PAGE 9**  
**L'ÉPREUVE**  
**DU LOGEMENT**

**PAGE 10**  
**PORTEFOLIO**

**PAGE 12**  
**PARENTS ISOLÉS :**  
**LES ALLOCS EN MIEUX ?**

**PAGE 13**  
**« MONOPARENTES »**  
**ET EXCLUES DU CHÔMAGE**

**PAGE 15**  
**BD - DU VÉCU**



# Parents en solo : flirt avec la précarité

*En préparant ce dossier nous n'avions pas prémédité qu'il partirait chez l'imprimeur le jour de la Saint-Valentin ! Nulle intention de notre part de jouer les troubles fêtes. Mais aujourd'hui, il faut bien admettre que le nombre de ruptures et de divorces est toujours plus important. Et avec lui, le nombre de familles qui risquent de tomber dans la pauvreté. Les familles monoparentales – comme le monde académique et administratif désigne généralement ces parents isolés qui éduquent leurs(s) enfant(s) sous leur responsabilité financière - affolent les compteurs sociaux. De là à concevoir des politiques spécifiques pour soutenir ces familles, comme c'est le cas au Danemark ou en Suède, il y a un pas que la plupart des experts interviewés dans ce dossier ne franchissent pas. Pour eux, c'est une politique plus globale qu'il faut mener en termes d'accès à l'emploi, de mobilité, d'accueil des enfants. **S.W.***

# Parents en solo, parents abandonnés

Les familles monoparentales affolent les compteurs sociaux : risque de pauvreté accru de plus de 50 %, isolement, taux de chômage important, mauvaises conditions de logement. Le nombre de ces familles ne cesse d'augmenter parallèlement à celui des ruptures et des divorces. Mais les politiques sociales ne suivent pas. **PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE**

**A** Bruxelles, un enfant sur quatre vit désormais dans une famille monoparentale, et dans presque neuf cas sur dix sous la responsabilité de sa mère. Ce chiffre en entraîne presque inévitablement un autre : c'est dans la capitale que le risque de pauvreté des enfants est le plus grand (41,7 % contre 10 % seulement en Flandre).

L'appauvrissement des familles monoparentales est un fait connu, observé dans les trois Régions du pays et ailleurs en Europe. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) a voulu connaître les raisons de ce phénomène et a proposé à la Fondation Roi Baudouin de mener une enquête qualitative sur le vécu des familles monoparentales (lire interview). La Fondation, de son côté, a demandé au Centrum voor sociaal beleid (CSB) d'apporter des éléments chiffrés pour pouvoir formuler des propositions d'actions. Elles devraient être présentées aux décideurs politiques en juin prochain.

Les chiffres du CSB sont implacables. En Flandre comme en Wallonie, les parents isolés présentent un risque de pauvreté bien plus grand que celui des couples avec ou sans enfants. En Flandre, ce risque est d'un sur cinq, en Wallonie d'un sur deux. Cette différence s'explique, avance le CSB, par le fait que la Wallonie connaît déjà un taux de pauvreté plus grand et les mères isolées sont particulièrement touchées par le chômage. En moyenne, le taux de chômage des familles monoparentales est de 38 %.

Pour ces familles, des femmes en

majorité, l'accès à l'emploi reste difficile. « Elles sont phagocytées par les tâches domestiques, éducatives qui incombent normalement aux deux partenaires du couple », constate Pascale Taminiaux, chargée de projet à la Fondation. Martin Wagener, sociologue, a étudié la monoparentalité à Bruxelles. Il constate que ces femmes se retrouvent inévitablement dans des « trajectoires précaires », se débattant dans des problèmes constants d'inadéquation d'horaires, de mobilité, de crèche, de garderie. Tout cela crée un stress permanent et oblige les femmes à assurer le futur de leurs enfants « en prenant sur elles-mêmes ».

## Quelle réponse politique ?

La précarité n'est pas la seule caractéristique des familles monoparentales. Leur isolement l'est tout autant et avec lui, le sentiment d'être délaissé par la société. De fait, il n'existe pas en Belgique de politique spécifique en matière de monoparentalité. Les femmes monoparentales sont visées indirectement par des politiques sociales morcelées. Martin Wagener redoute les effets annoncés de la dégressivité des allocations de chômage et le renforcement des logiques d'activation. « Les familles monoparentales sont sanctionnées plus directement par des critères qui ne tiennent compte ni des emplois disponibles à proximité ni du manque de places d'accueil pour les enfants. » L'État, poursuit le sociologue, n'investit pas assez dans ces structures d'accueil qui ne doivent pas se limiter aux bébés ou aux enfants en

bas âge. Les formations qualifiantes sont insuffisantes également.

À l'étranger, à l'exception notable du Danemark et de la Suède qui mènent une réelle politique de retour à l'emploi pour ces mères monoparentales (avec dès lors un taux de pauvreté parmi les plus bas d'Europe), la situation n'est pas meilleure. Pour Pascale Taminiaux, la question de l'emploi et des revenus sont des éléments clés mais ce ne sont pas les seuls. Et de pointer la question de l'accès au logement, les dépenses scolaires, le manque de places d'accueil et leur coût (plus important en Wallonie qu'en Flandre), les pensions alimentaires accordées aux seules femmes qui se démènent pour les obtenir via le Service des créances alimentaires (Secal). Ce sont les mères dans les situations les plus précaires qui y ont le moins accès.

L'information sur l'accès aux droits manque. En Allemagne, il existe des « guichets » organisés sur le plan local pour aider ces familles. « Le moment de la séparation est crucial, souligne Pascale Taminiaux. Les femmes ont alors besoin d'accéder à une information claire, précise, centralisée. »

Les familles monoparentales sont des familles comme les autres, souligne Martin Wagener. Le fait d'avoir vécu une séparation ne suffit pas pour qu'on les désigne comme une catégorie spécifique. Mais il faut s'attaquer aux inégalités qui touchent particulièrement les femmes et mobiliser des formes d'aide pour éviter d'en faire des citoyennes de seconde zone. ■



# « Ce sont des battantes mais aussi des femmes épuisées »

Pendant un an, Marie-Claude Chainaye, coordinatrice de projets au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, a rencontré des familles monoparentales précarisées à Bruxelles et en Wallonie. Au total, trois cents pages d'interviews qui révèlent beaucoup d'épreuves mais aussi un farouche désir de « sortir la tête de l'eau ». **PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE**

**Alter Échos: Quel était votre objectif en menant cette enquête ?**

**Marie-Claude Chainaye:** Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté veut avant tout proposer des solutions structurelles pour éradiquer la pauvreté. Ce n'est pas la famille monoparentale qui est un problème en soi, mais bien le fait qu'elle cumule toute une série de handicaps qui aboutissent à la pauvreté. Nous avons rencontré 24

mères et un père. L'enquête montre un appauvrissement matériel évident mais aussi immatériel lié à l'isolement et à la difficulté de faire face, seul, à la parentalité.

**AÉ: Quel est le facteur principal qui provoque cet appauvrissement ?**

**MC:** L'absence d'emploi. Les femmes qui s'en sortent le mieux sont celles qui avaient un emploi avant ou au moment de la séparation. Mais cela ne résout pas tout. Une mère m'expliquait la difficulté que représente pour elle le fait de travailler pendant les mois de vacances en laissant sa fille seule chez elle. Celles qui suivent une formation pour accéder à un emploi sont confrontées au problème de la garde d'enfants. Structurellement, il n'y a pas assez de places de garderies et il n'est pas évident de toujours devoir demander de l'aide aux autres parents.

**AÉ: Vous soulignez l'isolement de ces mères et le poids du regard des autres.**

**MC:** Ce regard dépréciatif passe souvent par l'école. Je pense au cas d'une maman qui gérait une crèche. Elle devait être présente tôt le matin pour accueillir les enfants des autres. Elle a dû apprendre à sa fille à se rendre seule à l'école. La direction de cette école le lui a reproché. Beaucoup de mères culpabilisent. Elles mettent la barre très haut dans les exigences qu'elles s'imposent. Plus que dans une famille ordinaire car il y a toujours chez elles la peur que l'enfant ne leur reproche un abandon. Les femmes monoparentales se retrouvent très seules face aux décisions à prendre. Dans les premiers mois de la rupture, outre les difficultés psychologiques liées à celle-ci, la crainte de ne pas s'en sortir stresse énormément.

**AÉ: Les conditions dans lesquelles se passe la rupture sont déterminantes ?**

**MC:** Oui. Celles qui s'en sortent le mieux sont celles qui ont pris la décision de se séparer de leur compagnon. Elles ont pu se préparer psychologiquement. Mais quand on subit la séparation, c'est très difficile. On perd l'estime de soi. On est d'une fragilité terrible, mais en même temps il faut faire bonne figure pour les enfants. Il faut un vrai soutien à la parentalité à ce moment-là. Certaines m'ont avoué avoir eu besoin d'une béquille pour tenir le coup, comme un verre d'alcool le soir. Deux des mères que j'ai rencontrées ont fait une tentative de suicide.

**AÉ: Comment peut s'opérer ce soutien au moment de la rupture ?**

**MC:** Beaucoup de femmes nous ont dit avoir eu de la difficulté à trouver la bonne

## Les accords à l'amiable, la garde alternée sont moins le fait des familles les plus précarisées.

information au bon moment. Lorsque la séparation survient, elles sont en plein désarroi. Elles ont l'impression d'avoir une montagne de difficultés devant elles et ne se sont pas dans une situation où on a le temps de chercher de l'information pratique sur internet ou en discutant avec des amies. Quand on fait une recherche sur le net, on ne trouve d'ailleurs pas facilement des sites adéquats. Une information accessible et centralisée est une piste à creuser.

### **AÉ: Faut-il une politique sociale spécifique à l'égard des familles monoparentales?**

**MC:** Je n'en suis pas certaine. Il faut pouvoir répondre aux difficultés qu'elles rencontrent comme l'accès à l'emploi, les problèmes de mobilité, les garderies d'enfants. Il faut privilégier les lieux de rencontres comme La Maison ouverte à Marchienne-au-Pont où des femmes peuvent laisser leurs enfants un moment et se retrouver entre elles pour souffler un peu. Une mère m'a raconté que cela lui avait permis d'apprendre à jouer avec son enfant. La question du logement

est aussi très importante. Lors de la séparation, deux mères ont été accueillies par des amis. Cela a été une très bonne expérience car elles ne se sont pas retrouvées seules au moment le plus difficile. Mais c'est une expérience qui rencontre les limites d'un accueil généreux et provisoire. L'une d'elles a voulu ensuite privilégier la présence d'une colocataire dans sa maison, consciente que cela ferait du bien à sa fille et que cela casserait un peu la bulle mère-enfant. Mais il lui a fallu trouver des colocataires qui ne devaient pas se domicilier chez elle, comme des étudiants. La non-individualisation des droits sociaux rend toute formule de partage de l'habitat difficile. Pourtant, une maison qu'on partage à trois est financièrement plus intéressante que de vivre dans un appartement seul.

### **AÉ: On refait difficilement sa vie affective quand on est un parent seul avec des enfants?**

**MC:** Dans ma recherche, je constate que ces 24 femmes et cet homme n'ont pas refondé de foyer. Les femmes me disent qu'elles sont en désir de relation et de soutien de la part d'un

compagnon mais beaucoup ne sont pas prêtes non plus à se remettre en ménage après ce qu'elles ont vécu. Certaines disent être fières de l'autonomie qu'elles ont acquise en prenant en charge une partie de la gestion de la famille qui était celle du compagnon. D'une manière générale, les statistiques montrent que les hommes se remettent plus facilement en couple après une séparation et que les femmes restent seules.

### **AÉ: Comment se traduisent les initiatives prises par le législateur en matière de garde alternée ou de paiement des pensions alimentaires via le Secal?**

**MC:** Beaucoup ont découvert très tardivement l'existence du Service des créances alimentaires. Dans un premier temps, pour ne pas compromettre la relation entre l'enfant et son père, certaines ne font aucune démarche. Puis finissent par solliciter le Secal parce qu'elles ne s'en sortent plus financièrement. Ce qui est injuste, c'est que ce sont les femmes qui doivent faire toutes les démarches. C'est usant et plusieurs m'ont dit à quel point cela les empêchait de tourner définitivement la page. Les accords à l'amiable, la garde alternée sont moins le fait des familles les plus précarisées. La garde alternée peut permettre pour certaines une ouverture sur le

monde extérieur mais pour d'autres, c'est une souffrance de devoir rester en contact avec l'ex-conjoint.

### **AÉ: Quel bilan tirez-vous de ces heures d'entretien passées avec des familles monoparentales?**

**MC:** Je suis dans le social depuis longtemps et donc les situations financières difficiles, la galère au jour le jour, je connais. Ce qui m'a le plus marquée, c'est l'isolement des mères, la tension et le stress permanent dans lesquels elles vivent. Beaucoup de femmes se sont effondrées lors de l'entretien mais elles m'ont dit aussi que parler leur avait fait du bien car cela reste difficile même avec des amis. Ce sont des battantes mais aussi des femmes épuisées par le souci de devoir garder la tête hors de l'eau. ■

#### **EN SAVOIR PLUS**

■ Réseau wallon de lutte contre la pauvreté: rue Marie-Henriette, 12 à 5000 Namur - tél.: 081 31 21 17 - courriel: bureau@rwlp.be - site: www.rwlp.be

# L'épreuve du logement

Pour les familles monoparentales, l'habitat est au centre des préoccupations. Le logement social apporte souvent une réponse à leur détresse financière mais ne permet pas toujours de retrouver un équilibre social, fortement dépendant des services de proximité, des places en crèche ou de la qualité du voisinage.

PAR CÉLINE GAUTIER

Le bon sens veut que l'on ne consacre pas plus d'un tiers de ses revenus à son loyer. « À Bruxelles, dans le logement privé, les familles monoparentales dépensent souvent deux tiers de leur budget, constate Martin Wagener, sociologue au Cridis (Centre de recherches interdisciplinaires démocratiques, institutions, subjectivité à l'UCL) et auteur d'une thèse sur la monoparentalité. Un appartement deux chambres dans la capitale coûte minimum 650 euros. Une femme seule avec un ou deux enfants ne peut pas s'en sortir sans un salaire minimum de 1 600-1 800 euros. » Sans cela, le risque est de tomber dans ce que Martin Wagener appelle « une forme de sans-abrisme » caché, fait de logements de fortune ou inadaptés.

Les mères célibataires semblent avoir du mal à convaincre les propriétaires de leur solvabilité.

Dans le parc locatif privé, les mères célibataires semblent avoir du mal à convaincre les propriétaires de leur solvabilité. Martin Wagener dénonce une discrimination « qui ne dit pas son nom » pour celles qui cumulent les critères : « Si vous êtes une femme, seule avec des enfants, d'origine étrangère et dépendant du CPAS, c'est quasiment impossible de trouver un logement. » Le garder est également difficile. « En cas de séparation, dans un logement privé, c'est celui qui paie qui a le droit de rester. Dans des pays comme les États-Unis, la priorité est donnée à celui qui a la garde des enfants. »

Partout, les familles monoparentales se retrouvent, en moyenne, dans des logements plus petits, moins bien chauffés et de moins bonne qualité. Pour Marie-Claude Chainaye, chargée d'études au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'isolement géographique peut achever de ternir le tableau : « Dans certaines zones rurales qui ne sont plus – ou très mal – desservies par les transports en commun, les familles ne peuvent pas s'en sortir sans voiture, au risque d'une exclusion sociale totale. » Or, le coût d'un véhicule est rarement pris en compte dans les budgets de référence pour l'attribution de certaines aides publiques. En matière de logement comme en matière de santé, souligne Marie-Claude Chainaye, « nous ne sommes pas égaux face aux dépenses indispensables ».

## Le logement public, une solution ?

L'accès à un logement public (social ou assimilé) apparaît comme une solution indispensable pour de nombreuses familles monoparentales. « Seule une sur dix en bénéficierait », d'après Martin Wagener. En Région bruxelloise, le fait d'être une famille monoparentale vaut deux points de priorité dans les sociétés

immobilières de service public (SISP). Les parents seuls avec enfants représentent 22% des foyers bénéficiant d'un logement social. En Wallonie, la monoparentalité n'a pas été formellement reprise dans les critères de priorité mais la Société wallonne du logement (SWL) tient compte de la précarité des revenus et du nombre d'enfants à charge. Dans les faits, près de 30% des locataires sociaux sont des familles monoparentales (Actiris 2010).

« À Bruxelles, la plupart des logements sociaux se trouvent dans les quartiers de deuxième couronne : Evere, Uccle, Woluwe, Laeken, etc. », observe Martin Wagener. « Sur les très grands sites, comme le Peterbos à Anderlecht ou Versailles à Neder-Over-Heembeek, on trouve de nombreux services sociaux mais peu de lieux de convivialité ou de petits commerces. En revanche, dans les quartiers moyens, comme la Bascule, à la frontière d'Uccle et d'Ixelles, on trouve des snacks ou des magasins mais très peu de services accessibles, comme des activités gratuites pour les enfants. » Souvent, conclut-il, « il est plus facile d'être pauvre dans une commune pauvre que dans une commune riche ». Sauf pour les places en crèche : « À de rares exceptions, elles se trouvent là où ne vivent pas les familles monoparentales. »

## EN SAVOIR PLUS

- La thèse de Wagener M.: *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: les femmes face aux épreuves de la parentalité*, est disponible sur <http://hdl.handle.net/2078.1/134855>
- Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, *La monoparentalité à Bruxelles. Un Tour d'horizon*, Actiris, 2010.
- *Monoparentalités à Bruxelles. État des lieux et perspectives*. Étude réalisée sous la supervision de Wagener M. et Francq B., en collaboration avec la Plate-forme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2013.



*Alex élève seul ses trois enfants. Le salaire d'un ouvrier hospitalier, même en CDI depuis plus de 20 ans, ne suffit pas pour affronter le coût de la vie. Surtout quand il faut continuer à rembourser les traites de la maison. Mais Alex a toujours su préserver ses enfants et leur faire découvrir le meilleur côté de la vie. Animations en été, cours de sport durant l'année, compétitions de gym pour la benjamine, tout est mis en œuvre pour que chacun puisse s'épanouir sans éliminer le budget.*

*Membre du collectif Krasnyi, Karim Briki-Nigassa nous livre les premiers clichés de ce travail en cours. « Le mot famille prend tout son sens quand on les rencontre », écrit le photographe, visiblement touché par la joie de vivre, l'humour et la créativité de cette famille.*

**REPORTAGE PHOTO PAR KARIM BRIKI-NIGASSA**





# Parents isolés : les allocs en mieux ?

**P**our beaucoup de familles monoparentales, les allocations familiales sont le chaînon manquant leur permettant de boucler les budgets. « Sans les allocations familiales, le nombre d'enfants sous le seuil de pauvreté augmenterait de 11 % », affirme Delphine Chabbert, directrice des études de la Ligue des familles.

À partir du 1er juillet 2014, la Région wallonne et la Commission communautaire commune seront compétentes, côté francophone, pour gérer les allocations familiales.

L'occasion pour certains de proposer des pistes de refonte du système. Aujourd'hui, les familles monoparentales bénéficient, sous condition de ressource, d'un supplément d'allocation qui varie en fonction du rang de l'enfant. Faut-il changer ce système ? La question anime le monde associatif mais ne suscite pas l'emballement des cabinets ministériels. Ces derniers temporisent jusqu'aux élections. Pas d'urgence pour l'instant, une phase transitoire pour le transfert est prévue jusqu'en 2020.

« Si tous les services sont gratuits, alors le besoin d'allocations est moins important. »

Sarah Hibo, Femmes prévoyantes socialistes

Les allocations familiales ne seront bientôt plus gérées par le Fédéral. Des associations proposent des changements. Des suppléments doivent-ils toujours cibler les familles monoparentales ? **PAR CÉDRIC VALLET**

## Majoration pour isolé : pas le bon levier

Le nombre de familles qui touchent le supplément « monoparental » ne cesse d'augmenter. 92 000 enfants en 2010 contre 61 000 en 2007, souligne Alain Dubois, directeur du Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (Cere). Malgré ce chiffre important, il estime que « les allocataires ont perdu, depuis les années 70, une grande part de leur pouvoir d'achat. De plus, la condition de ressources est probablement trop contraignante. Le supplément familles monoparentales est touché par seulement 4,69 % du total des enfants ».

Le Cere et la Ligue des familles estiment que les allocations familiales ne sont pas forcément le bon levier pour aider les parents isolés en difficulté. Delphine Chabbert se fait l'avocate d'un « système universel plus solide ». Dans ce modèle, où la modulation du montant des allocations en fonction du rang des enfants disparaîtrait, on opterait pour « un supplément pour les familles modestes, qui toucherait donc aussi des familles monoparentales. C'est le revenu qui primerait, pas le statut. Il faudrait aussi élever le montant de ce supplément ».

Élever le montant des allocations pour les bas revenus... une idée forte. « Mais il faudra faire des arbitrages », pense Alain Dubois. La solidarité interpersonnelle risque de prendre du plomb dans l'aile dans les années à venir. La clé de

répartition financière entre les entités fédérées se fera sur la base du nombre d'enfants, sans tenir compte de la situation sociale dans chaque entité. « Sachant qu'il y a plus de familles monoparentales et de chômage à Bruxelles et en Région wallonne, je ne suis pas certain qu'on pourra maintenir le niveau des allocations tel qu'il est », précise le directeur du Cere. C'est cette réalité qui fait suggérer aux femmes prévoyantes socialistes, via Sarah Hibo, leur chargée d'études, qu'en « réduisant un peu l'allocation de base et en augmentant celle pour les bas revenus, on s'y retrouverait ». L'association, tout en souhaitant rendre plus justes les allocs, milite aussi pour leur... disparition. « Comme objectif de long terme, nous pensons qu'il faut surtout investir dans la prestation de services, l'accueil extrascolaire, l'école, les crèches. Si tous les services sont gratuits, alors le besoin d'allocations est moins important », détaille Sarah Hibo.

Enfin, tous ces spécialistes de la famille critiquent les effets pervers des suppléments ciblés sur les familles monoparentales. La Ligue des familles dénonce les « pièges à la recomposition familiale », « la non-déclaration d'une situation de couple », pour toujours percevoir les allocations. « C'est plus efficace d'avoir une politique globale de lutte contre la pauvreté », conclut Delphine Chabbert. ■

# « Monoparentes » et exclues chômage

Des « monoparents » sanctionnés par l'Onem ? Le problème serait réel, bien que peu analysé. En Wallonie, des chiffres plus précis existent. Et soulignent une tendance : ce sont les femmes qui sont les plus concernées.

PAR JULIEN WINKEL

C'est l'histoire typique d'un bon sujet, intéressant tout le monde. Mais qui se heurte au manque de chiffres ? Ou à la banalité de réponses allant toutes dans le même sens, sans donner de détails. Et pour cause : le fait qu'un nombre conséquent de personnes en situation de monoparentalité soient exclues du chômage ne fait de doute pour personne. Pas plus que parmi celles-ci, on compte une majorité de femmes. « Il est clair qu'il existe une question de genre. Il y a une grosse exclusion des femmes du marché de l'emploi », nous dit-on chez les Femmes prévoyantes socialistes. Mais pour le reste, surtout du côté bruxellois, on reste bien en peine de commenter ce phénomène. Au Fédéral, l'Onem lui-même est incapable de le quantifier. L'office ne dispose pas de chiffres par situation familiale. Mais admet « que ce serait peut-être une bonne idée ».

## Au Sud, les chiffres

Si l'on jette un coup d'œil sur la Wallonie, tout porte à croire que ce phénomène n'est pas qu'intuitif. C'est en effet au sud du pays que certains des indicateurs les plus précis sont disponibles. Ils proviennent notamment de la Fédération des CPAS wallons. Dans

une étude publiée en avril 2013, la structure note que 5 483 personnes – contre 5 255 en 2011 – étaient prises en charge au 31 octobre 2012 par les CPAS wallons suite à une sanction de l'Onem. Parmi elles, 43 % de familles monoparentales. Ce qui pousse la fédération à constater que « dans près de 43 % des cas, lorsque l'Onem sanctionne une personne, c'est une famille qui se trouve en difficulté ».

En poussant l'investigation un peu plus loin, on découvre qu'il y a de bonnes chances qu'une majorité de ces personnes soient des femmes. L'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) a développé, en collaboration avec l'UCL, une base de données appelée Cytise. Elle porte principalement sur les communes wallonnes. Et les chiffres sont clairs : dans l'ensemble des chefs de ménages wallons en 2010, 9,8 % étaient des monoparentaux femmes. Contre 1,9 % d'hommes. Ce qui donne, parmi les familles monoparentales wallonnes, une proportion de 84 % de femmes et de 16 % d'hommes. Des chiffres éloquentes qui viennent confirmer les impressions des travailleurs des CPAS wallons. « Ils disent avoir de plus en plus à faire à des femmes seules avec enfants », explique Ricardo Cherenti, coordinateur de la cellule insertion professionnelle de la Fédération des CPAS wallons.

Du côté des syndicats, la FGTB a aussi son avis. « Les monoparentaux femmes en difficulté avec le chômage,

c'est malheureusement un classique », déplore Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne. Plus globalement, le syndicaliste note que les chefs de ménage sont sur-représentés dans le total des personnes sanctionnées par l'Onem. Ils représenteraient ainsi 35 % des chômeurs, contre 45 à 50 % des sanctionnés. « Il est possible que l'on retrouve un plus grand nombre de personnes défavorisées ou ayant des difficultés à comprendre les documents administratifs de l'Onem parmi les chefs de ménage », explique Thierry Bodson.

## À Bruxelles, quelques impressions

Dans la capitale, effectuer un constat clair est plus compliqué. Seuls chiffres « sûrs » : parmi les familles monoparentales, on compte 86,6 % de femmes et 13,4 % d'hommes. Et parmi les bénéficiaires d'une allocation du CPAS, on va jusqu'à trouver près de huit fois plus de familles monoparentales « deux enfants ou plus » que de cohabitants. Des données en provenance d'un état des lieux de la monoparentalité publié par la plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale. Pour le reste, c'est un peu le néant.

À l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, section CPAS, on note qu'il n'y a pas eu d'enquête récente sur le sujet pour les 19 CPAS bruxellois. Interrogés individuellement, les CPAS de la Ville de Bruxelles, de Jette et de

Schaerbeek n'ont pas non plus été en mesure de nous fournir de chiffres. « Ce n'est pas une donnée sur laquelle nous nous sommes penchés », note-t-on à Schaerbeek. À Jette, on confirme cependant que des monoparents sanctionnés par l'Onem se présentent régulièrement. Parmi eux, des femmes.

Néanmoins, il est possible de trouver quelques témoignages auprès des

« Dans près de 43 % des cas, lorsque l'Onem sanctionne une personne, c'est une famille qui se trouve en difficulté. »

Fédération des CPAS wallons

travailleurs de terrain. Amélie Daems mène pour l'heure une recherche-action pour l'asbl Flora. Elle se penche, à Bruxelles, sur « des systèmes collectifs d'entraide impliquant des parents célibataires qui se développent en dehors du circuit institutionnel de l'aide sociale. Il s'agit d'initiatives organisées au départ de crèches, d'écoles, de groupes de femmes », explique cette chargée de projet. Et pour elle, la question du « tour » traditionnel « Onem – CPAS – Article 60 » revient souvent sur la table en ce qui concerne les femmes qu'elle rencontre. « Il faut

## Stages et allocations d'insertion

### Depuis le 1er janvier 2012:

- Le stage d'attente est devenu « stage d'insertion professionnelle »: à la fin de ses études, le jeune s'inscrit comme demandeur d'emploi. Une période de « stage d'insertion professionnelle » de 12 mois commence, durant laquelle il ne touche aucune allocation. À l'issue du stage, le jeune peut prétendre aux allocations d'insertion s'il n'a pas trouvé de travail.
- Les allocations d'attente sont devenues « allocations d'insertion »: elles permettent à une personne de bénéficier, à l'issue de son stage d'insertion, d'un certain montant d'argent. Avant qu'elle n'ouvre éventuellement son droit au chômage sur base du travail, pour lequel elle doit effectuer un travail salarié sur une période déterminée. Changement important par rapport aux allocations d'attente: les allocations d'insertion sont limitées à trois ans, même si des variations sont prévues en fonction du statut de la personne (cohabitant ou chef de famille/isolé, notamment). Elles sont également prolongeables sous certaines conditions.

se demander ce que la monoparentalité interroge, affirme-t-elle. Le mécanisme de l'emploi aujourd'hui est incapable de prendre en compte la situation des parents célibataires, à plus fortement parler lorsqu'elles concernent des femmes. Il faudrait donc se poser la question de savoir en quoi la monoparentalité nous pousse à revoir les questions de l'emploi, de l'activation des chômeurs. »

### Et la suite ?

À en croire certains, le temps presse. Le nombre de femmes exclues par l'Onem pourrait encore grimper. En cause: la réforme récente du stage d'attente et des allocations d'attente, devenus « stage d'insertion professionnelle » et « allocations d'insertion » (voir encadré). Si la mesure est censée toucher les jeunes en premier chef, les syndicats sont clairs: de nombreuses femmes avec charge d'enfant sont concernées. N'ayant jamais ouvert leur droit au chômage sur base du

travail, elles sont restées en allocations d'attente parfois des années – on parle de personnes quelquefois âgées de 40 ou 50 ans. Problème: la réforme limite désormais ces allocations à trois ans. Ces femmes risquent donc de se trouver vite démunies si elles ne décrochent pas de travail... ■

### EN SAVOIR PLUS

- **Femmes prévoyantes socialistes:** place Saint-Jean, 1-2 à 1000 Bruxelles - tél.: 02 515 04 01 - courriel: fps@mutsoc.be - site: <http://www.femmesprevoyantes.be>
- **Fédération des CPAS wallons:** rue de l'Étoile, 14 à 5000 Namur - tél.: 081 24 06 11 - site: <http://www.ucw.be>
- **Flora:** rue du Progrès, 323 à 1030 Schaerbeek - tél.: 02 204 06 45 - courriel: [info@florainfo.be](mailto:info@florainfo.be) - site: <http://www.florainfo.be>

### WEB +

- Alter Échos n° 366 du 30.09.2013: « Chômage: le péril jeune ? »

# du vécu

## épisode 3 · Chloé

SEPTEMBRE



NOVEMBRE



DÉCEMBRE



MARS



AVRIL



Lucie Castel · janvier 2014

# Dégressivité du chômage : LE JOUR D'APRÈS

La dégressivité des allocations de chômage a fait couler beaucoup d'encre il y a un peu plus d'un an. Peut-on déjà tirer des enseignements ? **PAR JULIEN WINKEL**

C'est probablement le dossier chômage dont on a le plus parlé. Pour sa valeur symbolique, mais aussi pour les effets réels qu'il engendrera. La dégressivité accrue des allocations de chômage (voir tableau) est entrée en vigueur au 1er novembre 2012 pour les cohabitants. Au 1er mars 2013 pour les chefs de ménage ou les isolés. Si l'on dit accrue, c'est que les allocations étaient déjà dégressives avant cette date. Mais de manière moins marquée et moins rapide. Enfin, si aujourd'hui les montants disponibles au cours des premiers mois de chômage sont plus importants qu'auparavant, les allocations pour les chômeurs «longue durée» sont sensiblement plus basses. Ce qui pousse certains intervenants à dire que la réforme fragilisera encore un peu plus cette tranche de chômeurs.

Un an et demi après son entrée en

«Le système est une victoire à la Pyrrhus des libéraux.»

Marc De Vos,  
directeur d'Itinera Institute

vigueur, il est cependant encore compliqué de tirer des plans sur la comète : de par sa nature dégressive et donc étirée dans le temps, cette réforme n'a pas encore produit ses «pleins effets». Elle recouvre de plus des réalités très différentes, puisqu'elle tient compte du passé professionnel de chaque demandeur d'emploi. Du côté de l'Onem, on semble bien en peine de fournir plus que des estimations. «Sur les 500 000 chômeurs complets indemnisés percevant actuellement des allocations de chômage, environ un tiers est concerné par la réforme», déclare-t-on au service communication. Des chiffres qui viennent confirmer grosso modo ceux qui étaient avancés par les syndicats tout juste avant la mise en place de la réforme. «Au 1er novembre 2012, nous parlions d'environ 140 000 personnes concernées», se souvient Philippe Borsu, administrateur à la FGTB fédérale.

Beaucoup d'intervenants en sont donc réduits à effectuer les mêmes constats qu'il y a deux ans. «Toujours aussi négatifs», note Pedro Rodriguez, responsable national des travailleurs sans emploi à la CSC. Du côté de la FGTB, Philippe Borsu note que l'augmentation des allocations en début de chômage est positive. Pour le reste, son constat est très réservé. Notamment

concernant les effets de cette dégressivité sur l'«efficacité» de la recherche d'emploi des chômeurs, qu'il juge nuls. Un avis que l'on retrouve également du côté Marc De Vos, directeur d'Itinera Institute, un think tank situé à Bruxelles qui travaille sur les questions d'emploi. À deux nuances près. Un, Marc De Vos est favorable à la dégressivité des allocations de chômage. Deux, il pense que ce système aurait pu inciter les gens à retrouver du travail. Problème : pour ce professeur de droit du travail belge, européen et international à l'Université de Gand et à la VUB, le gouvernement belge n'a pas organisé la dégressivité comme il l'aurait fallu. «Le système tel qu'il a été mis en place est une victoire à la Pyrrhus des libéraux. C'est une mesure budgétaire et symbolique qui fait intervenir la dégressivité trop tard. Elle se concentre en fait sur les chômeurs de longue durée. Or on sait que ce public a de vraies difficultés pour trouver de l'emploi et qu'à leur niveau, il faudrait plutôt investir dans la formation ou l'accompagnement. Ici, l'incitant financier n'aura pas d'effets, ou des effets négatifs.»

## **CPAS : plus d'aides complémentaires**

À parler d'effets négatifs, on a beaucoup entendu les CPAS se plaindre des

## Les demandes d'aides financières complémentaires aux CPAS augmentent : couches-culottes, achat de lunettes, frais médicaux, etc.

conséquences de l'activation sur leur travail. En cause: un afflux massif de personnes exclues du bénéfice du chômage par l'Onem et qui s'adresseraient aux CPAS pour une demande de revenu d'intégration sociale. Mais qu'en est-il de la dégressivité? A-t-elle un impact sur la fréquentation des CPAS? Pour Ricardo Cherenti, coordinateur de la cellule insertion professionnelle de la Fédération des CPAS wallons, «les CPAS ressentent les effets de la dégressivité sur le public se présentant chez eux, mais il n'y a pas d'afflux». Explication: malgré la dégressivité, les allocations de chômage restent dans bien des cas supérieures aux montants du revenu d'intégration sociale octroyé par les CPAS.

Ricardo Cherenti note cependant qu'un autre effet pointe le bout de son nez: l'augmentation des demandes d'aides financières complémentaires faites aux CPAS. Celles-ci peuvent prendre différentes formes: une intervention dans le paiement des factures de gaz, d'électricité et d'eau, dans les frais paramédicaux ou encore dans l'achat de fournitures scolaires, par exemple. Et dans ce cas, le coordinateur voit un effet direct de la dégressivité accrue des allocations de chômage. «Nous voyons arriver dans les CPAS un public que nous ne rencontrons pas auparavant, note-t-il. Un public pour qui les fins de mois sont de plus en plus compliquées, et qui n'arrive plus à nouer les deux bouts, parfois dès la deuxième semaine. Il s'agit souvent de familles avec enfants, souvent des femmes. Et les demandes d'interventions concernent des couches-culottes, un achat de lunettes, des frais médicaux ou dentaires.»

Ricardo Cherenti chiffre aussi le coût total de la dégressivité pour les CPAS wallons: de 11 à 14 millions d'euros. «De manière générale, du fait de l'activation, cela devient intenable pour les CPAS. Je ne comprends pas que le gouvernement fédéral n'ait pas une réflexion plus globale sur les effets de son action», déplore-t-il avant de noter que d'ici peu les CPAS devront réduire certains de leurs services non obligatoires, comme les repas à domicile, pour pouvoir tenir le coup.

### Distorsions régionales ?

Qu'«attendre» de la dégressivité des allocations de chômage dans le futur? Chacun a son agenda. Du côté des syndicats, la CSC annonce une campagne de recours juridiques contre la dégressivité en travaillant sur des situations individuelles. À la FGTB, on signale que le syndicat sortira bientôt un mémorandum en vue des élections. Un point sera consacré au dossier. Avec un espoir de faire encore bouger les lignes. «La dégressivité est certes en place depuis presque un an et demi mais nous pensons qu'il est encore possible de revenir dessus», plaide Philippe Borsu.

Pour Marc De Vos, la régionalisation pourrait venir redistribuer les cartes. Rappelons que les services régionaux de l'emploi se verront bientôt attribuer le contrôle des efforts de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi. Une compétence aujourd'hui dévolue au fédéral par le biais de l'Onem. Et puis surtout, une bonne partie des aides à l'emploi – réductions groupe cible – seront également régionalisées. Une combinaison qui, selon Marc De Vos, permettrait aux Régions de mettre

### Dégressivité: des exceptions

La dégressivité des allocations de chômage ne s'applique pas aux

- chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépension);
- chômeurs âgés d'au moins 50 ans, au chômage depuis au moins un an et qui perçoivent un complément d'ancienneté;
- chômeurs complets qui perçoivent des allocations d'insertion;
- chômeurs temporaires;
- chômeurs de moins de 50 ans, au chômage depuis au moins un an et ayant travaillé au moins 20 ans comme salariés (augmentation progressive jusqu'à 25 ans d'ici 2017);
- chômeurs ayant une incapacité de travail permanente d'au moins 33%;
- chômeurs depuis au moins un an, mais qui perçoivent des allocations minimales.

### Allocations vs seuil de pauvreté

Suivant la norme européenne, toute personne qui vit avec moins de 60% du revenu médian national est considérée comme pauvre. Selon les derniers chiffres que nous avons trouvés (et qui datent de 2011), le seuil de pauvreté en Belgique pour une personne isolée équivaut à 1 000 euros par mois. Le seuil de pauvreté d'un ménage composé de deux adultes et de deux enfants est de 2 101 euros par mois. Des montants à comparer avec ceux octroyés dans le cadre de la dégressivité accrue des allocations de chômage (voir tableau).

SOURCE: STATBEL

## La dégressivité des allocations de chômage

### Situation jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012

PÉRIODE (P)	DURÉE	SITUATION FAMILIALE	% DU SALAIRE (plafonné)	MAXIMUM
1A	6 mois	chef de ménage	60% plafond C	1.422,46 €
		isolé		
		cohabitant		
1B	6 mois	chef de ménage	60% plafond B	1.325,74 €
		isolé		
		cohabitant		
2	illimitée	chef de ménage	60% plafond A	1.238,90 €
		isolé	55% plafond AY	1.110,98 €
	3 mois (+ 3 mois/année de PP)	cohabitant	40% plafond A	826,02 €
3	illimitée	cohabitant	forfait	483,86 €

### Situation aujourd'hui

PÉRIODE (P)	PHASE	DURÉE	SITUATION FAMILIALE	% DU SALAIRE BRUT (plafonné)	MAXIMUM	MINIMUM
1	PHASE 1	3 mois	chef de ménage	65% à partir du 01.01.2013	1.603,16 €	1.134,90 €
			isolé			953,16 €
			cohabitant			714,74 €
	PHASE 2	3 mois	chef de ménage	60%	1.479,92 €	1.134,90 €
			isolé			953,16 €
			cohabitant			714,74 €
	PHASE 3	6 mois	chef de ménage	60%	1.379,30 €	1.134,90 €
			isolé			953,16 €
			cohabitant			714,74 €
2	PHASE 1	2 mois	chef de ménage	60%	1.239,08 €	1.134,90 €
	isolé		55%	1.155,96 €	953,16 €	
	PHASE 2.0	2 mois/année de travail (max 10 mois)	cohabitant	40%	859,30 €	714,74 €
	PHASE 2.1	2 mois/année de travail (maximum 24 mois)	chef de ménage	dégressivité semestrielle		
	PHASE 2.2		isolé			
	PHASE 2.3		cohabitant			
PHASE 2.4						
3		indéterminée	chef de ménage	forfait	1.134,90 €	1.134,90 €
			isolé	forfait	953,16 €	953,16 €
			cohabitant	forfait	503,62 €	503,62 €

SOURCE: CSC

en place ce qu'il appelle une « assurance emploi ». « On pourrait utiliser l'argent des aides à l'emploi pour un accompagnement plus important. Le chômeur passerait par une phase d'ajustement, puis par un accompagnement où l'on introduirait la dégressivité des allocations au cas par cas, selon la situation de la personne. Et l'on garderait des aides à

l'emploi résiduaire pour les personnes les plus éloignées de l'emploi », analyse-t-il en affirmant que ce système pourrait diminuer le chômage « en amont ». Reste le risque de distorsion du système si d'aventure les Régions décidaient de développer des politiques différentes à ce niveau. Car le paiement des allocations, lui, restera bien au Fédéral. ■

#### EN SAVOIR PLUS

- **Itinera Institute:** bd Léopold II, 184 d à 1080 Bruxelles - tél.: 02 412 02 62 - courriel: info@itinerainstitute.org - site: www.itinerainstitute.org
- **Fédération des CPAS wallons:** rue de l'Étoile, 14 à 5000 Namur - tél.: 081 24 06 11 - site: www.ucw.be



# Certificat en médiation locale, scolaire et pénale

**Février-Décembre 2014**

**Vous avez envie d'ajouter une corde à votre arc ou de changer d'horizon professionnel. La médiation vous intéresse ? L'une des quatre formations du certificat interuniversitaire en médiation débute à la fin du mois de février. Et si ce programme était fait pour vous ?**

En quelques années, la médiation s'est imposée comme nouveau modèle de règlement des conflits que ce soit en matière familiale, civile, commerciale, sociale (conflits individuels et collectifs), pénale, administrative, interculturelle, scolaire,... Elle permet un autre type de rapport à la règle et à l'autorité. Elle tend à faciliter la communication en cas de différend.

La médiation demande quelques qualités : la diplomatie, l'empathie et la pédagogie, notamment mais elle s'apprend aussi. Saint-Louis organise, en collaboration avec l'UNamur et l'UCL, un certificat en médiation.

Quatre programmes différents sont proposés. L'un d'eux débute le 27 février prochain et pourrait intéresser un grand public : la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation locale, la médiation scolaire et la médiation pénale.

C'est une formation universitaire, théorique et pratique qui propose de découvrir, analyser et évaluer ces dispositifs alternatifs pour résoudre les conflits dans la cité.

Elle s'organise, à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, de fin février à fin novembre 2014, avec remise d'un travail en décembre.

Elle est ouverte aux enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, sociologues, juristes, criminologues, éducateurs, animateurs, etc., s'ils sont diplômés de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur non universitaire (de type long ou court) ou aux candidats non titulaires de tels diplômes, mais pouvant faire valoir cinq années d'expérience professionnelle utile.

**Envie d'en savoir plus ?**

**[www.usaintlouis/sl/mediation.html](http://www.usaintlouis/sl/mediation.html)**

médiation locale, scolaire et pénale.

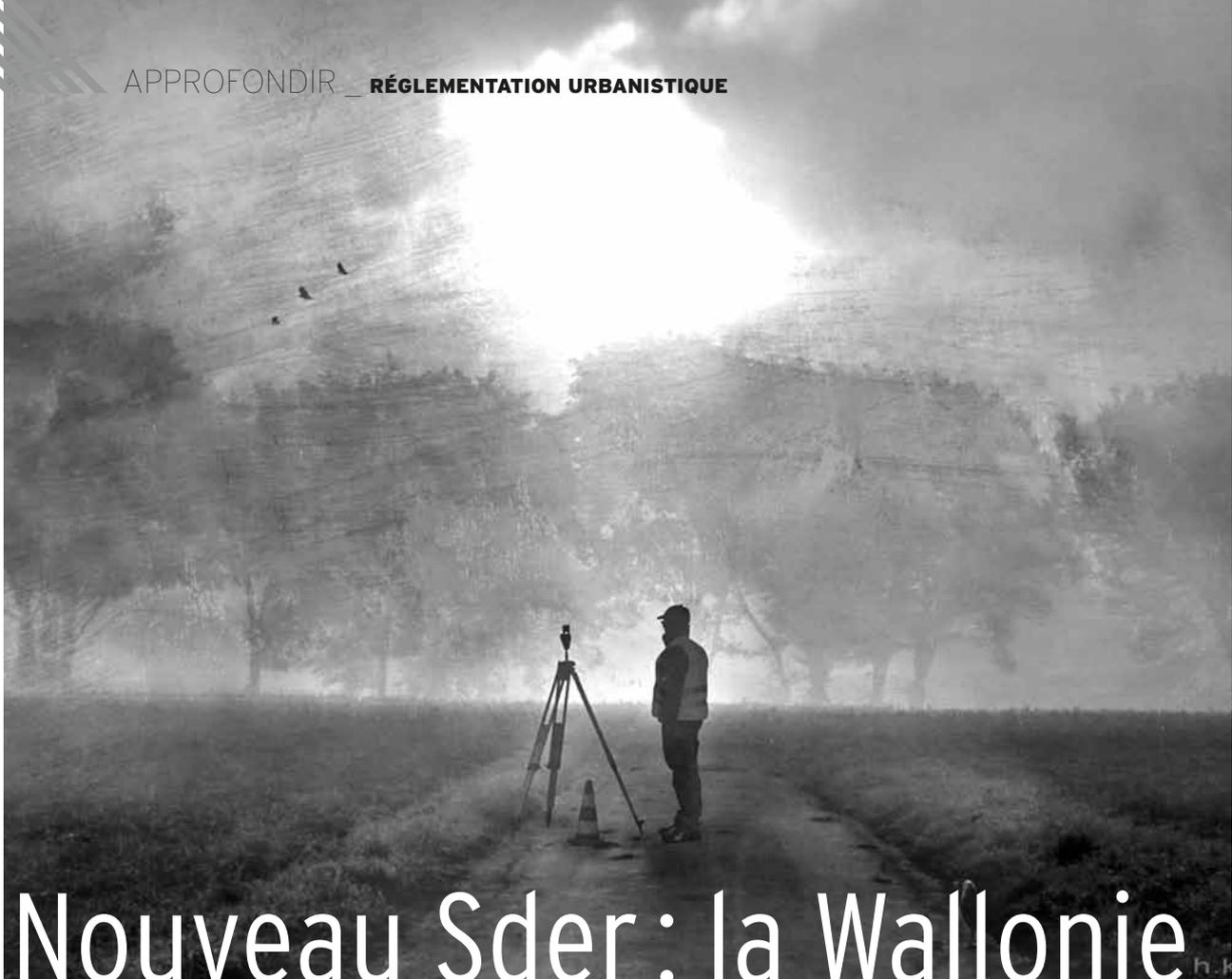


**Université Saint-Louis – Bruxelles**

Bd du Jardin botanique 43 – 1000 Bruxelles

[www.usaintlouis.be](http://www.usaintlouis.be)

[certificat-meditation@usaintlouis.be](mailto:certificat-meditation@usaintlouis.be)



# Nouveau Sder : la Wallonie a-t-elle le sens du TERRITOIRE ?

Il est présenté comme le « document suprême ». Le nouveau Schéma de développement de l'espace régional (Sder) entame sa dernière ligne droite avant son adoption définitive par le gouvernement au printemps 2014. Il innove, notamment en matière de lutte contre l'étalement urbain. Mais reste aussi fragile, tant la Wallonie peine à faire émerger une vision commune pour l'avenir de la Région.

**PAR AMÉLIE MOUTON**

**D**ans les 25 ans à venir, où construire les 320 000 logements nécessaires pour faire face à l'augmentation de la population wallonne ? Comment organiser les réseaux de trains et de bus ? Où implanter en priorité les activités économiques ? Voilà le genre de questions auxquelles un Schéma de développement de l'espace régional (Sder) a pour vocation de répondre. Ce document stratégique dessine les grandes orientations à suivre en matière d'aménagement du territoire, de l'habitat aux transports, en passant par l'environnement et la gestion du patrimoine. Il se destine à être la couche suprême de ce millefeuille qu'est la réglementation urbanistique en Région wallonne, faite d'innombrables plans et prescrits. Il

n'a pas de valeur contraignante mais, comme le note Inter-Environnement Wallonie, son caractère indicatif oblige en principe tous les porteurs de projet à en respecter la philosophie.

## **Exercice compliqué**

Depuis le début de cette législature, ce document, dont la version précédente datait de 1999, est réactualisé. C'est que les défis ont changé. Démographie, mobilité, énergie, cohésion sociale, emploi, climat : une nouvelle approche était nécessaire. C'est la deuxième fois dans son histoire que la Wallonie se prête à cet exercice de prospective territoriale. Yves Hanin, directeur du Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale de l'UCL (Creat), rappelle que l'idée de créer une vision régionale

«L'aménagement du territoire est encore considéré comme une politique sectorielle. »

Yves Hanin, directeur du Creat

remonte aux années 70, mais qu'il a fallu attendre la fin des années 90 pour que le premier Sder soit produit. «Le Sder de 1999 était en réalité le quatrième essai, ce qui montre bien la difficulté.»

Construire une vision commune de l'avenir du territoire wallon n'est pas une mince affaire. Yves Hanin pointe le manque de culture urbanistique de la population. «Le Wallon est anti-urbain. Il est très pris dans les préoccupations de sa rue, de son quartier. Sa culture urbanistique est défensive et négative. Elle se résume à: pas dans mon jardin! On le voit avec la question des éoliennes et les levées de boucliers systématiques lors des grands chantiers urbanistiques.» Le directeur du Creat évoque aussi la difficulté, au niveau politique, de sortir d'une vision sectorielle de l'aménagement du territoire. «Certains mandataires considèrent encore que l'aménagement du territoire consiste uniquement à délivrer des permis. Au lieu de le voir comme un instrument de politique globale qui intègre les questions d'environnement, d'agriculture, de mobilité, d'économie.»

Le cabinet du ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry (Ecolo), a dû composer avec ce contexte spécifique pour piloter le processus d'élaboration du nouveau Sder. Le projet s'est construit avec l'appui d'une multitude d'acteurs impliqués de manière formelle et informelle à différents stades: des chercheurs de la Conférence permanente du développement territorial, qui ont élaboré un diagnostic territorial; l'Institut Jules Destrée, qui a réalisé des scénarios

prospectifs; des bureaux privés, qui ont participé à la rédaction de rapports intermédiaires et du document final; sans oublier les communes, les Commissions consultatives en aménagement du territoire (CCATM), les administrations régionales...

### Dynamique citoyenne

Fait important, la population a également été sollicitée en 2011, à travers «les ateliers du territoire», une vaste campagne de sensibilisation et de consultation. Environ 1 200 personnes ont pris part à cette action, la grande majorité via les questionnaires, les autres en participant à des ateliers citoyens organisés par les maisons de l'urbanisme. En dehors de ce cadre, des associations, parmi lesquelles Inter-Environnement Wallonie, le Mouvement ouvrier chrétien, l'Union wallonne des entreprises ou encore le Conseil wallon de l'égalité hommes-femmes, ont également remis des avis assortis de propositions.

Si l'évaluation a montré que c'était surtout des personnes déjà sensibilisées aux enjeux territoriaux et environnementaux qui ont participé, cet effort du ministre en matière de participation est assez unanimement salué. «Il a mis en place, assez tôt dans le processus, une démarche d'information et de consultation. C'est un élément remarquable par rapport à d'autres procédures similaires où elle arrive toujours trop tard», constate Pierre Fontaine, de l'Institut de gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire (ULB). Chez Inter-environnement Wallonie, Benjamin Assouad confirme: «Depuis

des années, nous menons un combat contre l'urbanisme de cabinet. C'est une initiative heureuse d'impliquer le public, même si la participation aurait pu être poussée plus loin.» Il déplore ainsi que les associations aient été écartées des discussions lors des derniers stades de production du Sder. Du côté du cabinet, on reconnaît une difficulté à maintenir cette dynamique citoyenne sur la longueur, «compte tenu des différentes étapes et de la complexité de la matière».

### Lutter contre l'étalement urbain

Le résultat de tout ce processus est un document d'environ 200 pages, proposant des objectifs, des mesures pour les mettre en œuvre et plusieurs cartes présentant la structuration future du territoire. Le Sder est porté par une idée centrale: la lutte contre l'étalement urbain, un véritable mal wallon qui plombe les finances publiques, détruit les paysages et encourage l'usage intensif de la voiture.

«L'aménagement de nos villes et nos villages sera tel qu'en 2020, plus de 80% de nos déplacements de courte distance se feront à pied», promet le Sder. À de multiples reprises, l'intention est affichée de densifier les noyaux d'habitat et d'y regrouper les services, de mieux maîtriser le trafic automobile en encourageant la mobilité douce et en renforçant les réseaux de transports publics. Il propose de structurer la Wallonie autour d'un maillage de pôles, de bourgs et de villages centraux, et encourage une vision à l'échelle supra-communale, autour de «bassins de vie», où les communes pourraient collaborer et jouer la complémentarité.

Ceux qui suivent le dossier s'accordent pour saluer les avancées notables, en particulier la politique de renforcement des centralités. Ils reconnaissent aussi la volonté manifeste de vulgariser le contenu et de le rendre accessible, notamment grâce à une plus grande

« Certains mandataires considèrent encore que l'aménagement du territoire consiste uniquement à délivrer des permis. »

Yves Hanin, directeur du Creat

clarté dans la structure du document. Du côté du cabinet Henry, on se montre satisfait : « Cette nouvelle version du Sder s'est systématiquement montrée plus ambitieuse et concrète que celle de 1999, à l'exception de ce qui concerne la nature, estime David Morelle. Il est beaucoup plus opérationnel, avec des objectifs chiffrés, des cartographies plus nombreuses dans la structure territoriale. C'est un document évaluable grâce à un set d'indicateurs. »

### Compromis politique

Le nouveau Sder va-t-il pour autant impulser une nouvelle dynamique sur le territoire wallon ? Rien n'est moins sûr, car le document a aussi ses faiblesses. L'association Urbagora, qui a participé à l'enquête publique, pointe une absence de priorisations claires qui déforcent le document. Alors que le nombre de terres disponibles n'est pas extensible, par exemple, le Sder ne tranche pas clairement le sort de l'agriculture. « La situation particulièrement inquiétante des exploitations agricoles devrait inciter à plus d'ambition. »

L'association met aussi en évidence le flou qui entoure le type d'économie souhaitée. Il est vrai que le Sder donne parfois l'impression de faire le grand écart entre plusieurs modèles de développement. Les ambiguïtés sont particulièrement palpables dans la partie consacrée au développement économique, où il est question d'augmenter la « compétitivité », de renforcer les aéroports régionaux, « éléments d'attractivité majeurs », et de positionner la Wallonie comme une « région d'accueil des activités de l'économie

mondialisée ». Enfin, Urbagora dénonce certains tours de passe-passe sans fondements scientifiques dont l'unique but serait de ménager les susceptibilités des différents fiefs wallons. À travers le Sder, le sous-régionalisme continue ainsi à apparaître comme une composante forte de la politique wallonne.

« Oui, il y a eu des compromis, concède David Morelle. C'est normal. Le Sder concerne un grand nombre de thématiques gérées par les autres ministres. Il ne correspond pas au projet politique du ministre seul. Pour assurer la mise en œuvre du Sder sur le terrain, il est indispensable qu'il fasse l'objet d'une large appropriation, et donc des compromis nécessaires. »

Mais en plus de la difficulté à faire émerger une vision commune, c'est aussi du côté de l'opérationnalisation du document que les questions se posent. À Bruxelles, le Plan régional du développement durable, équivalent du Sder, est porté par le ministre-président de la Région et en France, l'aménagement du territoire est une compétence qui relève du premier ministre. En Wallonie, Yves Hanin, directeur du Creat, constate une absence de cohésion politique autour du projet. « Le Sder de 1999 était porté à la fois par le ministre de l'Aménagement du territoire et le ministre-président de la Région wallonne. Ce qui n'est pas le cas cette fois-ci. On voit bien que l'aménagement du territoire est encore considéré comme une politique sectorielle, et non globale et intégratrice. » Et de souligner qu'en Wallonie, tout le monde a son plan : « Marcourt a le plan Marshall 2.vert,

Nollet sa stratégie wallonne de développement durable, Demotte le plan Horizon 2022. »

L'association Inter-environnement Wallonie identifie aussi un autre problème : le manque d'outils pour faire atterrir le Sder sur le terrain. « C'est un malaise important, souligne Benjamin Assouad. De manière générale, le Sder évoque de nouvelles organisations pour lesquelles on plaide depuis longtemps. Mais il comporte aussi des propositions qui ne correspondent parfois à rien au niveau institutionnel. On ne parle pas, par exemple, du rôle des provinces. » Il attire l'attention sur l'articulation du Sder avec le Code du développement territorial, anciennement Cwatupe, qui a également été actualisé au cours de cette législature. « Pour que les innovations du Sder puissent se matérialiser, elles doivent trouver écho dans le Code. Or, il y a un manque de cohérence entre les deux outils. » Au lieu d'être une feuille de route pour l'ensemble du gouvernement, le Sder court ainsi le risque d'être un document dans lequel on va aller piocher « quand cela arrange ». Il y a donc encore du pain sur la planche avant que le Sder puisse atteindre un véritable niveau d'opérationnalité et qu'il devienne un outil de politique globale. Reste à espérer que le défi soit relevé lors de la prochaine législature. ■

#### WEB +

- Alter Échos n° 359 du 07.05.2013 : **Nouveau souffle pour le territoire wallon**
- Site: [sder.wallonie.be](http://sder.wallonie.be)

# Le service citoyen financé par la YOUTH GUARANTEE ?

Le service citoyen améliorerait l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Un effet « collatéral » qui pourrait lui permettre de bénéficier de la manne « Youth guarantee » à Bruxelles.

PAR JULIEN WINKEL

La Youth guarantee (voir encadré) pourra-t-elle financer un jour le service citoyen à Bruxelles ? La possibilité avait été évoquée dans les colonnes d'Alter Échos. Et, à en croire le cabinet de Rachid Madrane (PS), ministre Cocof de la Formation, les chances sont réelles.

Le service citoyen sera d'abord expérimenté jusqu'au 31 octobre 2014, avec un budget d'initiative du ministre de 420 000 euros. Deux « promos » de 21 jeunes seront mises en place. Si l'expérience produit des effets répondant aux ambitions de la Youth guarantee, le service citoyen « pourrait être ensuite valorisé dans le cadre de celle-ci », dit-on au cabinet. En d'autres mots, financé par ce qu'on appelle en français la « Garantie jeune ».

## Banco ?

À première vue pourtant, on pourrait penser que le service citoyen n'entre pas complètement dans le cadre de la Youth guarantee. Pour rappel, la plate-forme pour le service citoyen teste ce système en Belgique depuis trois ans. Celui-ci s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans et « leur permet d'être immergés dans une association au service de la collectivité pour une durée de six mois », explique François Ronveaux, directeur de la plate-forme pour le service citoyen. Au rang des structures d'accueil : des asbl,

des services publics (CPAS), des institutions d'utilité publique ou encore des ETA (entreprises de travail adapté).

Si le service a quelque chose du stage, François Ronveaux dément. « Le stage a une visée d'acquisition de compétences, une visée qualifiante. Ce qu'il n'y a pas dans le service citoyen. Pour les jeunes, le service consiste plus en quelque chose qui leur permet de se raccrocher à la société, de casser leur défiance par rapport aux institutions. » Et c'est justement là que le service citoyen pourrait bénéficier de la Youth guarantee. Car à force de raccrocher les jeunes à la société, il semblerait qu'il améliore leur insertion socioprofessionnelle, si l'on en croit François Ronveaux, qui s'appuie sur un sondage français.

À la demande de l'Agence française du service civique (l'équivalent du service civil), TNS Sofres – une société spécialisée dans les études d'opinion – a interrogé 893 anciens volontaires d'outre-Quévrain en février 2012. Ils seraient 61 % d'anciens volontaires à estimer que leur expérience de service les a aidés ou va les aider à trouver un emploi. 49 % estiment également que le service leur a été utile dans la précision de leur projet professionnel. Enfin, sur un échantillon de cent anciens volontaires, le pourcentage d'entre eux au travail après le service aurait augmenté de 195 % par rapport à la période située avant le service.

Des effets qui auraient donc produit... un effet boeuf sur le cabinet Madrane. Et qui réjouissent François Ronveaux. « Pendant trois ans, nous avons fonctionné dans une situation financière

franchement pas évidente », explique-t-il. Avant d'ajouter : « L'insertion socioprofessionnelle n'est pas l'objet du service citoyen, mais un de ses effets. » Un effet « banco » dans ce cas-ci. ■

## Youth guarantee

Le 22 avril 2013, le Conseil (NDR) des ministres de l'Union européenne adoptait une « recommandation sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse ». Le texte recommande notamment de faire en sorte que les États membres proposent à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de son emploi ou sa sortie de l'enseignement formel. Pour la Belgique, un budget de 120 millions d'euros est prévu. Environ 39 millions d'euros iront à Bruxelles. Le reste sera destiné aux Provinces de Liège et du Hainaut.

## EN SAVOIR PLUS

- **Plate-forme pour le service citoyen :** rue du Marteau, 21 à 1000 Bruxelles - tél.: 02 256 32 44 - courriel: info@service-citoyen.be - site: www.service-citoyen.be

## WEB +

- Alter Échos n° 373 du 20.12.2013: **La garantie jeune au sauvetage du service citoyen ?**
- Alter Échos n° 375 du 31.01.2014: **Des jeunes 100% garantis ?**



CONSEIL Conseil

Une partie du tout nouveau conseil d'administration du Conseil de la jeunesse prend la pose

© CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER

# DE LA JEUNESSE : l'apprentissage des jeux politiques

Le Conseil de la jeunesse a un nouveau conseil d'administration, mais toujours pas de président. Le Conseil est traversé par de vives tensions. Certains dénoncent une reprise en main des socialistes. D'autres rappellent le caractère démocratique de l'élection. **PAR CÉDRIC VALLET**

La photo du nouveau conseil d'administration du Conseil de la jeunesse est rafraîchissante. Onze élus qui posent tout sourire. Leur programme pour ces deux prochaines années : assumer la gestion de l'instance d'avis des jeunes de la Communauté française. Un sacré défi au vu des difficultés traversées par la précédente assemblée. L'avis plus qu'ambivalent sur l'avortement est dans toutes les têtes (le Conseil de la jeunesse n'avait pas su trancher : l'avortement est-il un droit ou pas ?). Tout comme l'éviction du précédent président, mis en cause pour traficottage de procès-verbaux. Ou celle de la secrétaire générale, dont la gestion fut décriée.

Quant aux sourires de la photo, à y réfléchir, on peut y déceler une légère crispation. Il faut dire que l'assemblée générale qui permit l'élection du nouveau CA fut le théâtre de belles empoignades. Une assemblée « très tendue », confient plusieurs membres du Conseil de la jeunesse.

Le menu de cette AG du 25 janvier fut audacieux. En entrée, les démêlés divers et variés des précédents mandataires. Ensuite, les discussions ont achoppé sur la nomination du nouveau secrétaire général, Géraud Hougardy. Si tout le monde lui accorde aujourd'hui sa confiance et loue son « esprit constructif », beaucoup regrettent que la précédente assemblée générale, dont le

mandat expirait le 31 décembre 2013, ait lancé une procédure de sélection expresse, en une dizaine de jours, pendant les fêtes, pour choisir par eux-mêmes le candidat idoine. Qu'importe, le choix a été fait et il semble aujourd'hui contenter tout le monde.

Enfin, les membres de l'AG ne parvinrent pas à trouver la majorité suffisante pour élire un nouveau président.

## Socialistes, un retour remarqué

Ce qui secoue aujourd'hui une partie du petit monde de la jeunesse, c'est le grand retour des socialistes au sein du conseil d'administration du Conseil de la jeunesse.

« Un pilier (NDLR le pilier socialiste) a fait du Conseil de la jeunesse et de la présidence un enjeu important, explique Christophe Cocu, secrétaire général de l'organisation de jeunesse Relie-F. Ils ont coordonné leurs mandataires alors que les autres ne l'ont pas fait. » « Les trois quarts du conseil d'administration sont étiquetés socialistes, ajoute Julien Bunckens du Conseil des organisations de jeunesse catholiques. Il serait intéressant que ce lieu soit pluraliste. »

Alors, le conseil d'administration du Conseil de la jeunesse est-il sous la

coupe des socialistes ? Sur les onze élus, six sont clairement identifiables comme appartenant à des organisations de jeunesse socialistes ou assimilées. Bien sûr, d'autres élus manifestent peut-être une proximité idéologique avec les socialistes.

Qu'est-il reproché exactement à ces socialistes en herbe qui, après tout, ont été élus ? Le Conseil de la jeunesse est composé de jeunes politiques, notamment des organisations de jeunesse depuis la récente réforme du décret, mais aussi de jeunes militants, très impliqués dans des structures parfois artisanes. La démarche de ces jeunes n'est pas toujours désintéressée. « Certains sont là parce que ça fait bien sur un c.v. », confirme une membre de l'AG. Jusque là, rien de nouveau. Dans ce contexte, des alliances se font et se défont en fonction de la proximité idéologique des uns et des autres ou des fonctions à prendre.

Le problème que soulèvent des membres de l'assemblée générale est que les socialistes auraient fait une campagne active, faite d'e-mails et de coups de téléphone, pour rafler le plus de voix possible. Rien d'illégal là-dedans. « Mais nous espérons que le choix se fasse sur les compétences plutôt que sur des logiques partisanes », assènent des membres de l'AG. Des jeux politiques que ne maîtrisaient pas tous les jeunes de cette assemblée générale. L'un d'eux constate que « certains jeunes savaient beaucoup mieux comment cela fonctionne. Beaucoup votent pour ceux qu'ils connaissent ».

### « L'avis sur l'avortement était effrayant »

Chez les socialistes, on assume pleinement ce regain d'intérêt pour le Conseil de la jeunesse. Carlos Crespo, secrétaire général de Projeunes, la fédération d'organisations de jeunesse socialistes, affirme d'abord « comprendre que les non-élus soient déçus ». « Mais que des

## « Le Conseil de la jeunesse doit devenir une machine de guerre »

Géraud Hougardy, secrétaire général du Conseil de la jeunesse

### Alter Échos : Il ne semble pas franchement facile d'être secrétaire général du Conseil de la jeunesse, vu les tensions et enjeux politiques qui semblent prégnants ?

**Géraud Hougardy :** Nous sommes dans une situation particulière car il n'y a pas de président. Il y a quelques difficultés mais elles doivent se résoudre en interne. Tout ça va s'apaiser rapidement. Aujourd'hui, tout le monde a dans l'idée qu'il faut ouvrir le CA. L'idée est d'éviter que certains aient l'impression qu'il y a des gagnants et des perdants.

### AÉ : Est-ce logique de voir ces jeux politiques entre représentants des jeunes ?

**GH :** Personnellement, j'aime la politique, mais pas dans ses aspects partisanes. Je n'ai d'ailleurs pas de carte de parti. Au Conseil de la jeunesse, il y a des tendances idéologiques. Mais au moins, maintenant, dans l'assemblée générale du Conseil de la jeunesse, les organisations politiques sont reconnues comme telles. Cela permet plus de transparence. Ceci étant dit, ce qui m'intéresse c'est qu'on parle enfin des sujets de fond. Au sujet des rapports de force politiques, il nous faut poser ces questions de manière claire : comment aborder un processus démocratique entre jeunes de sensibilités différentes sans forcément rentrer dans des logiques partitiques ? Nous pourrions organiser une réflexion commune sur le pluralisme en politique. Mon rôle est d'insister sur ce qui nous réunit. Nous sommes attendus au tournant. Il y a eu, dans le passé, des problèmes de gestion. Un groupe de travail va plancher sur l'évaluation de notre façon de travailler. Certes, il y a eu une assemblée générale difficile. Mais j'aimerais qu'on parle de la première décision politique de ce Conseil de la jeunesse qui a soutenu l'appel de la JOC contre les violences policières. Tout le monde attend de nous des signaux positifs.

### AÉ : Comment envisagez-vous votre rôle de secrétaire général ?

**GH :** D'abord, il y a une demande de gestion transparente, démocratique du Conseil de la jeunesse, où les rôles de chacun sont attribués clairement. J'aimerais qu'à la prochaine AG on approuve les calendriers, les objectifs et les thématiques des commissions, des groupes de travail, avec l'idée d'une cohérence globale. Je voudrais que le nouveau CA soit un moteur. Mais surtout, mon but est que le Conseil de la jeunesse favorise le débat pour favoriser la citoyenneté. Le débat, c'est déjà une fin en soi. Il doit être pluraliste, avec de vrais sujets de fond, des intervenants extérieurs. Le Conseil de la jeunesse doit aller vers les jeunes, grâce à des enquêtes, des forums, pour récolter leur parole et susciter leur participation. C'est ce processus-là qui compte, qui doit être le plus riche possible. Enfin, le Conseil de la jeunesse, lorsqu'il se retrouvera sur des positions politiques fortes, doit véritablement devenir une machine de guerre pour défendre la parole des jeunes. Mais nous n'y parviendrons qu'en allant au fond des débats. Et les sujets sont très nombreux. De la dette à l'environnement en passant par les politiques de l'emploi.

## « Ce n'est pas désagréable d'être l'objet de fantasmes. »

Carlos Crespo, secrétaire général de Projeunes

gens s'accordent sur des idées, cela ne me choque pas», tempère-t-il.

Pourquoi, après quatre ans plutôt en retrait des affaires du Conseil de la jeunesse, les socialistes opèrent-ils ce virage? « Nous sommes toujours attachés au Conseil de la jeunesse comme organe pour porter la parole des jeunes, répond Carlos Crespo. Les errements du dernier mandat nous ont inquiétés. Il y a eu cet avis sur l'avortement qui était effrayant. Donc c'est vrai que nous avons encouragé des jeunes à se présenter, c'est notre rôle. Qu'ensuite des jeunes se soient appelés, qu'ils aient parlé entre eux, cela ne me paraît pas inimaginable. »

Le camp non socialiste élabore des théories expliquant ce retour en force. « Une volonté des socialistes d'être davantage impliqués sur les questions de jeunesse » nous dit Julien Bunckens. D'autres y voient un mouvement non

dénué de sens tactique. « Les socialistes ont pour ambition d'avoir la jeunesse comme compétence après les élections. S'ils l'obtiennent, cela les aidera peut-être à avoir des relais dans le secteur. » Carlos Crespo lui, préfère en rire: « Les théories du complot ont le vent en poupe. Ce n'est pas désagréable d'être l'objet de fantasmes. Mais imaginer de telles stratégies, c'est une grosse bêtise. Je ne vais pas chercher mes consignes tous les matins au 13, boulevard de l'Empereur. »

Quoi qu'il en soit, tous les protagonistes de ce méli-mélo politique semblent jouer l'apaisement. Le nouveau conseil d'administration est composé de onze membres alors qu'il pourrait en compter quinze. Géraud Hougardy, le nouveau secrétaire général, rappelle que le Conseil de la jeunesse est « soumis au pacte culturel (pacte de 1972 qui vise à garantir le pluralisme idéologique,

philosophique et politique dans les institutions culturelles publiques). Nous devons faire attention au pluralisme ». Il est donc fort possible que d'autres postes au CA soient « ouverts », dans un esprit d'équilibre politique. Quant aux questions de militance politique, de diversité, elles seront certainement approfondies au sein du Conseil. Peut-être lors d'une table ronde. Avec l'espoir de discussions sereines... ■

### EN SAVOIR PLUS

- **Conseil de la jeunesse:**  
boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles -  
tél.: 02 413 29 30 -  
courriel: conseil.jeunesse@cfwb.be

### WEB +

- Alter Échos n° 342 du 06.12.2012:  
**l'ambivalence du Conseil de la jeunesse**



## Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean recrute Un Coordinateur Social (h/f)

Vous coordonnez l'action sociale dans l'élaboration et la réalisation de projets qui visent à agir contre la précarité, l'illettrisme, les problématiques sociales rencontrées par les « mal logés », les personnes et/ou les groupes à risque sur le plan social, psychologique ou sanitaire. Vous assurez également un lien entre le CPAS et les associations.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire en sociologie ou en sciences sociales ou humaines et communiquez aussi bien en néerlandais qu'en français. Vous avez une bonne connaissance des politiques sociales en région bruxelloise et une expérience en animation de réseaux.

**Nous vous proposons un CDI avec une rémunération, prime linguistique incluse, de 4.036,18€ bruts pour 6 ans d'expérience (nets: 2.268,25€, marié sans enfants).**

**Pour plus d'info, visitez notre site: [www.cpas-molenbeek.be](http://www.cpas-molenbeek.be) ou contactez-nous par mail: [hrm1080@publilink.be](mailto:hrm1080@publilink.be) ou par téléphone au 02/412.53.99.**

**Date limite pour les candidatures: 02/03/2014.**



# Familles et écoles,

## LA PAUVRETÉ DU LIEN

La Fondation Roi Baudouin et le mouvement Changements pour l'égalité (Cgé) proposent douze clés pour améliorer le lien entre familles précaires et écoles. En parallèle, Cgé participe à l'appel pour une refondation de l'école.

PAR CÉDRIC VALLET

Le fossé entre l'école et les familles précaires peut être béant. « Il y a beaucoup de malentendus, explique Isabelle Senterre, directrice de l'Institut Sainte-Marie fraternité de Schaerbeek. Certains parents, par exemple, s'inquiètent des besoins fondamentaux de leurs enfants. Ils demandent aux enseignants si leur fils ou leur fille a bien mangé et ne posent pas de questions sur la pédagogie. Il faut d'abord les rassurer sur ces besoins primaires avant

d'échanger sur d'autres thématiques. »

Des malentendus qui renforcent les dynamiques d'exclusion et de relégation au sein du système scolaire.

La Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec l'association Changements pour l'égalité, a voulu « agir sur ce levier dans la future scolarité des enfants ». Et ce, dès le plus jeune âge. « Le passage à l'école maternelle est une occasion à ne pas manquer pour établir les bases d'une relation constructive entre l'école et les familles en situation de précarité », défend-on à la Fondation. Françoise Pissart, directrice de la Fondation Roi Baudouin, rappelle que le rôle de l'école est aussi de faire en sorte « que les familles issues de l'immigration et en situation de pauvreté puissent monter dans l'ascenseur social ».

La Fondation a donc tissé un partenariat avec Changements pour l'égalité et l'initiative Décolage (réseau d'écoles contre l'échec scolaire). Objectif: réunir des acteurs de l'enseignement et de centres PMS pour partager leurs

expériences avec les familles précaires. De ce terrain, et des réponses que les écoles proposent au quotidien, est né le petit livre *Écoles maternelles et familles en situation de précarité*. À la fin de l'ouvrage, une douzaine de « clés pour réussir » sont fournies, comme: privilégier l'oral et le visuel chaque fois que c'est possible, veiller à bien expliquer ce qui est implicitement clair pour l'enseignant, impliquer les papas.

La Fondation Roi Baudouin a imprimé 2 000 exemplaires de ce document. L'administration en diffusera 500 au réseau Décolage. Les conseillers pédagogiques des réseaux recevront aussi leur petit opus. Pour Gaëlle Chapelle, du cabinet de Marie-Martine Schyns, la ministre de l'Enseignement, « ce travail a du sens car il s'agit de pistes qui ont été mises en œuvre par des enseignants. Ces clés sont construites par les acteurs ». En parallèle, la Fondation Roi Baudouin intervient dans la formation initiale des enseignants « pour que ces questions soient mieux prises en compte ».

## « On a tenté de réformer la structure scolaire... sans succès. »

Gaëlle Chapelle, conseillère de la ministre de l'Enseignement

### Changements culturels vs structurels

Agir sur les relations entre parents et école, est-ce un levier suffisamment puissant face à l'ampleur du défi des inégalités scolaires? Gaëlle Chapelle, la conseillère de la ministre en est convaincue: «En modifiant la pratique

de terrain, on modifie les représentations des uns et des autres, on modifie le système scolaire.» Françoise Pissart, de la Fondation, confirme: «L'enjeu de société est colossal. Nous proposons de

le prendre à un microniveau pour changer les choses par le terrain. En donnant envie aux enseignants de se sentir concernés.»

Pour Anne Chevalier, de Changements pour l'égalité, ce type de projets propose un « changement culturel dans l'enseignement, pas un changement structurel. Un tel processus peut être un levier pour les enseignants, afin qu'ils n'imposent pas leur vision de l'école, qu'ils soient à l'écoute des craintes des parents en situation précaire. C'est un levier individuel pour permettre à plus d'élèves de ne pas être relégués dans le système scolaire ».

Mais pour la secrétaire générale de Cgé, un tel projet ne doit pas empêcher de «travailler sur la structure». D'où la participation active du mouvement à la Plate-forme contre l'échec scolaire (voir encadré). Une vision qui ne correspond pas tout à fait à celle de la conseillère de Marie-Martine Schyns: «On a tenté de réformer la structure (NDLR Décrets successifs sur la mixité), sans succès. On doit essayer d'autres choses. Un projet de terrain comme celui-ci peut être transposé dans d'autres écoles.» ■

### À quand une refonte de l'école ?

La Plate-forme contre l'échec scolaire, composée d'une trentaine d'associations, a lancé un appel vibrant pour une «refondation de l'école». À l'approche des élections, ces acteurs de terrain (Changements pour l'égalité, Ligue de l'enseignement, Unicef Belgique, etc.) veulent remettre l'enseignement au cœur des débats.

Les constats qu'ils posent sont connus. Un système scolaire belge francophone fait de «disparités importantes», un «quasi-marché scolaire» - conséquence du «libre choix» - ayant pour résultat une «reproduction dramatique des inégalités sociales qui se transforment en inégalités scolaires».

La dernière enquête Pisa, qui compare les résultats des pays de l'OCDE, publiée fin 2013, est une nouvelle fois venue appuyer ces constats. Si les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles améliorent légèrement leurs résultats en math ou en lecture, le classement de «l'équité sociale» du système reste mauvais. Flandre et Communauté française se situent toutes deux en fin de classement (la Flandre étant encore plus inégalitaire).

Les signataires de l'appel dénoncent le taux de redoublement des enfants belges (un élève sur deux termine sa scolarité en ayant redoublé au moins une fois, côté francophone), la «hiérarchisation sociale des filières» et la «complexité du système, en particulier du fait des réseaux».

Ce qu'ils attendent: une objectivation de la situation, un grand débat sur l'école en «levant les tabous», avant de proposer un «projet global».

Réaction rapide de la ministre de l'Enseignement, publiée dans *Le Soir* du 5 février. Cinglante, Marie-Martine Schyns considère que ce type d'appel «qui doit plaire à un certain public» promeut la «révolution» dans le monde scolaire. Mais la ministre ne croit pas «au grand soir». En opposition aux signataires, elle estime se porter garante de «la réalité de terrain», une réalité faite de 120 000 enseignants. «Les évolutions, il faut les mener avec eux», ajoute-t-elle. Bref, une ligne assumée de politique du pas-à-pas.

La Ligue des droits de l'enfant n'a pas franchement sauté de joie en lisant cet entretien. Le jour même, l'association publiait un communiqué de presse intitulé «la ministre de l'Enseignement vit dans le monde des bisounours», rappelant «l'iniquité de notre système éducatif»: «60 000 redoublements, 17 000 orientations contraintes, 20 000 abandons et 3 000 exclusions.»

Bisounours ou pas, le débat est lancé. Au vu de l'état de l'enseignement en Belgique francophone, il mériterait d'être approfondi lors de la campagne électorale qui s'annonce.

#### EN SAVOIR PLUS

- **Fondation Roi Baudouin:** rue Brederode, 21 à 1000 Bruxelles - tél.: 02 511 18 40 - courriel: info@kbs-frb.be - site: www.kbs-frb.be
- **Changements pour l'égalité:** chaussée de Haecht, 66 à 1210 Bruxelles - tél.: 02 218 34 50 - courriel: info@changement-egalite.be - site: www.changement-egalite.be

#### WEB +

- Alter Échos n° 348 du 13.11.2012: **Exclusions scolaires = exclusions sociales**
- Alter Échos n° 323 du 25.09.2011: **Ségrégation ethnique à l'école**
- *Écoles maternelles et familles en situation de précarité*, FRB, janvier 2014 [www.kbs-frb.be/event.aspx?id=307394&langtype=2060](http://www.kbs-frb.be/event.aspx?id=307394&langtype=2060)

# Un goût de culture aux **Abattoirs**

Miser sur la culture pour redynamiser les Abattoirs d'Anderlecht, tel est le défi de l'asbl Cultureghem. Son dernier projet : une cuisine mobile pour les ketjes du quartier.

PAR PIERRE JASSOGNE

Sur les sites des Abattoirs de Cureghem, au cœur d'Anderlecht, un marché gigantesque accueille chaque semaine des milliers de visiteurs. Un site plein de vie, et en pleine mutation : une nouvelle halle couverte réservée à l'alimentation doit sortir de terre. Elle constitue le premier chaînon d'un ensemble de rénovations et de constructions destinées à redynamiser le site. Une ferme urbaine doit également voir le jour sur le toit.

L'aspect culturel est aussi au menu. Entre les étals hebdomadaires, depuis deux ans, l'association Cultureghem propose un lieu de rencontre pour les habitants du quartier et mène à bien différents projets socioculturels avec les écoles et les associations de la région. L'objectif : créer un espace multiculturel autour de l'identité bruxelloise, ouvert à la jeunesse et à toutes les réalités urbaines. À la tête de ce projet, Eva De Baerdemaeker : « À Bruxelles, il y a énormément de communautés, et on le sent, il y a une réelle recherche d'identité. »

## De Mixtus à Kookmet

À la fois lieu de découvertes et espace de soutien aux talents bruxellois, Cultureghem encourage toutes les expressions créatives sans distinction d'origine, de langue, de religion. Dans le voisinage immédiat des Abattoirs, ce ne sont pas moins de 170 nationalités et plus d'une centaine d'associations qui se côtoient. « C'est un lieu pour tous, et il n'y a pas un jour où nous ne recevons pas une proposition de projet... »

Depuis sa création en 2012, Cultureghem a soutenu de nombreuses activités socioculturelles, de nombreux ateliers didactiques sur le site des Abattoirs, en leur mettant à disposition les lieux. Tout a commencé avec le Mixtus Festival l'été dernier, rassemblant 650 jeunes artistes. Mais le grand projet à venir, c'est Kookmet. Il s'agira de proposer des cours et des ateliers autour de la cuisine pour les élèves du primaire et du secondaire. Faire ses courses sur le marché, préparer un repas sain et durable, utiliser des fruits et légumes de

## Crowdfunding façon Growfunding

Le crowdfunding, ou financement participatif, permet de financer des projets en utilisant Internet pour mettre en relation des porteurs de projets et des donateurs potentiels. C'est dans cet esprit que le site de collecte de dons Growfunding a été mis en ligne en décembre dernier pour une période test de trois mois. Ce projet du Miro, centre de recherche appliquée né dans le giron de la formation en travail social de la HUB (Hogeschool-Universiteit Brussel), ambitionne de dépasser la simple plate-forme virtuelle pour mettre en place des réseaux bien réels autour d'un projet de villes. Growfunding/BXL a été mis en ligne pour une période d'essai de trois mois dans le cadre d'un projet de recherche qui, si les résultats sont concluants, se pérenniseront. (s.w.)

Site : <http://www.growfunding.be>

saison, apprendre à connaître une cuisine métissée... « Les ketjes apprennent non seulement que cuisiner est agréable mais qu'une alimentation saine est bon marché et facile à préparer », expliquent les organisateurs, qui pour récolter les fonds nécessaires à l'achat de cuisines mobiles ont lancé un appel sur Growfunding, une nouvelle plate-forme de financement citoyen pour soutenir des projets urbains et innovants à Bruxelles. ■

Eva et Jan © CULTUREGHEM



### EN SAVOIR PLUS

■ Cultureghem : rue Ropsy Chaudron, 24 à 1070 Anderlecht - tél. : 02 521 54 19 - site : [www.cultureghem.be](http://www.cultureghem.be)

# HUMOUR sans FRONTIÈRES

Rions de nous, avec vous !  
Les années 90 ont vu éclore  
plusieurs humoristes issus de  
l'immigration qui sillonnent  
toujours nos scènes, faisant rire  
un large public, et ouvrant la  
voie à une nouvelle génération  
désireuse d'exprimer une  
appartenance à ses racines  
comme à la Belgique.

PAR GILDA BENJAMIN

« L'humour ouvre  
des portes de dialogue »

## L'Espace Magh

L'Espace Magh, lieu culturel dédié aux cultures du Maghreb, de la Méditerranée et du Sud, se devait de célébrer les cinquante ans de l'immigration marocaine en Belgique en coordonnant une série d'activités en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'endroit voit défiler de multiples talents et les humoristes y ont leur place. « L'humour a toujours guidé l'humanité, il est transfrontalier et contourne l'histoire tout en l'accompagnant, commente Najib Ghallale, le directeur. L'humour est contagieux, car il ouvre des portes de dialogue, bien mieux que tous les courants idéologiques. Mais il ne peut pas permettre de dire et faire n'importe quoi, car il doit défendre des valeurs d'humanisme et de fraternité. L'actualité nous montre malheureusement, en ce moment, certaines dérives regrettables... »

Affirmer une identité, une culture... De plus en plus de jeunes se tournent vers l'humour, le stand up, les sketches, les vidéos. L'Espace Magh soutient ces



Fellag et Nader Boussandel, photo extraite du film «Les Barons»

artistes émergents tels BX Stand Up, une troupe créée il y a deux ans. Il existe une émulation, encore faut-il trouver des espaces qui ouvrent leurs portes à ces jeunes humoristes. Pour quelques figures incontournables, beaucoup ont du mal. La vague des étoiles montantes du rire ne doit pas faire oublier le moteur premier de chaque talent : passion et apprentissage. « Fellag, un des plus grands humoristes de langue française, a été à l'école de comédiens d'Alger. Faire rire, c'est du travail ! Les écoles de comédiens en Belgique sont très sélectives et les jeunes issus de l'immigration n'ont pas souvent suivi

le parcours qui leur permet d'y accéder. Ateliers et résidences d'artistes proposent une voie alternative. » Fellag va justement donner un spectacle avec des jeunes comédiens en résidence. *Tous les Marocains sont des mécaniciens* sera spécialement adapté pour ces talents bruxellois. Quant à une troupe comme la Cie des Voyageurs sans bagages, qui entame une tournée au Maroc, elle est un exemple frappant de jeunes qui remportent beaucoup de succès grâce à leur finesse et leur humour.

[www.espacemagh.be](http://www.espacemagh.be)  
[www.bxstandup.be](http://www.bxstandup.be)  
[www.voyageurssansbagage.be](http://www.voyageurssansbagage.be)



Zidani

## « Je n'ai pas envie d'enfermer l'humour dans des castes »

**Zidani**

L'humour est arrivé assez tôt dans la vie de Sandra Zidani. « J'avais neuf ans quand je suis montée sur scène et je me suis vite rendu compte que je faisais rire les gens. Savoir ce que l'on veut vraiment dire prend du temps, j'avais besoin de me nourrir l'esprit et de pouvoir me situer. »

D'origine kabyle, elle se refuse à s'enfermer dans un humour identitaire : « Je n'ai jamais utilisé dans mes spectacles le thème de l'immigration en priorité.

Je préfère parler de l'humain dans son entièreté. » Mais longtemps, Zidani a ressenti comme un vide qu'elle n'arrivait pas à combler, il lui manquait une pièce du puzzle : « Je ne suis allée en Algérie qu'en 2010 et là j'ai eu envie de raconter mon histoire dans mon spectacle *Retour en Algérie*. Mon père, décédé aujourd'hui, a traversé la mer pour venir travailler en Belgique et fuir un environnement colonialiste. Ma mère est belge avec des origines françaises, italiennes et flamandes. J'ai enfin compris ma double identité, quels étaient mes manques, comment m'en nourrir. À quarante ans, j'étais prête. »

Même si elle a toujours compris la force de son humour, elle n'a jamais pensé l'utiliser gratuitement. Comédienne, théologienne, historienne de l'art, peintre, sa pensée est au service d'un engagement citoyen et féministe. Son spectacle avec Ben Hamidou Moudawana Forever parlait des droits et du code de la famille au Maroc. Une façon de dire que les droits de l'homme sont soumis à des frontières... et que ceux des femmes sont souvent bafoués. « Je suis une humoriste qui a envie de parler de la société en mouvement. Nous avons joué ce spectacle à Boitsfort plutôt qu'à Saint-Josse ou à Schaerbeek pour casser les clichés des publics et... on nous l'a beaucoup reproché. Pourtant j'ai le souvenir d'une salle où deux communautés riaient ensemble. Nous avons joué aussi dans les écoles, dossier pédagogique à l'appui, et c'était parfois compliqué avec certains jeunes qui avaient le sentiment d'être trahis par rapport à certaines prises de position quant au voile et au statut de la femme. Je n'ai pas envie d'enfermer l'humour dans des castes, la nationalité m'importe peu. C'est très bien de marquer le coup, en ce moment, par rapport aux cinquante ans de l'immigration, mais il faut arrêter de différencier les gens. »

Le spectacle *Retour en Algérie* se donne le 08/03 à Perwez, le 19/03 à Bruxelles, le 25/04 à Binche, le 26/04 à Tournai, le 21/05 à Seraing. Site : [www.zidani.be](http://www.zidani.be)

Ben Hamidou



« Si tu critiques ta propre communauté, tu vas perdre des spectateurs, mais... »

**Ben Hamidou**

Après avoir joué énormément pour des associations, le Brocoli Théâtre et la pièce *Gembloux* poussent Ben Hamidou vers d'autres scènes. Ouverture et engagement sont ses credo, sur scène comme dans les nombreux ateliers qu'il anime. Si humour identitaire il y a, il faut pouvoir rire de soi-même, de sa propre culture et de ses travers. « Quand on commence, on

parle toujours de ce qu'on connaît et de ce qui nous constitue. Certains reprochent aux nouveaux jeunes humoristes un repli identitaire, mais rien n'est fait pour eux dans les théâtres. Je suis d'une génération qui adore Molière et Shakespeare, mais la nouvelle génération n'a pas ces codes. Si des jeunes viennent me voir sur scène, je leur parle de moi, d'eux, pour ensuite les emmener ailleurs. Avec un spectacle comme *Sainte Fatima de Molem* je parle de Molenbeek, de l'immigration, des voisins... »

Faire rire et bousculer au risque de fâcher? Comment jouer avec les susceptibilités? Les incompréhensions? Ben Hamidou le sait, il ne sert à rien de freiner sa création: « Par rapport à Sam Touzani, qui se déclare athée, je suis un gentil pour le public de ma communauté! Mais mes prises de position ont déjà provoqué des remarques violentes. Et alors? C'est le fait d'une minorité. Comme dirait Fellag, si tu critiques ta propre communauté, tu vas perdre des spectateurs, mais... tu vas en gagner d'autres. Comme dans mon prochain spectacle j'interprète un islamiste qui tombe amoureux d'une prostituée, je suis prêt! J'ai la chance d'avoir un public qui me suit, notamment à travers les différents ateliers que j'anime, avec des jeunes, avec des femmes... Je ne suis pas un comédien dans sa tour d'ivoire, j'évolue dans mon terreau. C'est bien de montrer que dans des quartiers populaires, des femmes issues de l'immigration, voilées ou pas, peuvent monter sur scène et ont des choses à dire. Auprès des jeunes, j'insiste sur la formation de l'esprit, la tchatte ne suffit pas. Il faut arrêter avec 'la merguez brillante', gagner de l'argent, avoir du succès, de quoi se casser la figure. Avec Jamel Debbouze, tout a l'air facile, mais il bosse énormément. La passion doit être le premier des moteurs. » Lui il s'est nourri d'artistes moins médiatisés des années 80, mais des grands: Hamid Chakir, Jaoued Deggouj, Yahya Lotfi, Rachid Ben Bouchta...

**Brocoli Théâtre asbl:** rue de la Charité, 37 à 1210 Bruxelles, tél.: 02 539 36 87 - courriel: brocoli@skynet.be - site: www.brocolitheatre.be

# BUG dans L'INBURGERING

Les bureaux d'accueil des primo-arrivants sont pratiquement à l'arrêt en Flandre. En cause : un logiciel défaillant !

PAR PIERRE GILISSEN

**A**u cours de la dernière semaine de janvier, les directions des huit bureaux d'accueil flamands (un par province plus Anvers, Gand et Bruxelles) ont envoyé une lettre conjointe, aussi sévère que chargée d'émotion, à leur ministre de tutelle, Geert Bourgeois (N-VA), l'enjoignant de trouver rapidement une solution à leur problème. En cause, un nouveau système de « suivi de clientèle » mis en place depuis le mois de décembre et baptisé KBI Connect. Ce système a pour but de permettre aux bureaux d'accueil d'échanger des données avec leurs partenaires, notamment les « Huizen van het Nederlands » (en charge des cours de langue) et le VDAB, pendant flamand du Forem et d'Actiris. Mais ce logiciel, mis en place à l'initiative de Geert Bourgeois, ne fonctionne pratiquement pas alors que l'ancien système informatique a déjà été mis au placard.

Les conséquences sont lourdes, à en croire la lettre envoyée au ministre :

« L'image de notre secteur en prend un sacré coup. »

Lettre à Geert Bourgeois

tracasseries administratives, candidats à des cours de néerlandais renvoyés chez eux faute de disposer des bonnes attestations, cours d'orientation sociale (informations théoriques et pratiques sur le fonctionnement de la société belge) à moitié vides, rendez-vous ratés et informations sur les « clients » perdues... Contactés par le Standaard, les bureaux d'accueil ne veulent pas s'exprimer officiellement : « Le sujet est trop sensible pour l'instant » est la réponse qui est généralement donnée.

## Paralysie

En off, les responsables interrogés confirment la gravité de la situation, « même si une légère amélioration a été constatée au cours des derniers jours ». Mais le mal est fait. Avec comme premières victimes, les primo-arrivants en provenance de pays de l'Union européenne qui ne sont pas obligés de suivre les parcours d'intégration mais le font sur une base volontaire. Beaucoup ont décroché au cours des derniers mois. « Que voulez-vous, quand il faut plus d'une heure rien que pour être inscrit », réagit un responsable d'un bureau d'accueil.

« Nos services sont pratiquement paralysés », lit-on dans la lettre à Geert Bourgeois. « Inutile de dire que cela crée beaucoup d'insatisfaction parmi nos clients. Et que beaucoup de gens qui étaient motivés au départ finissent par décrocher. Les dégâts causés par

le programme Connect sont énormes. L'image de notre secteur en prend un sacré coup et lorsque nous enrôlons de nouveaux clients, c'est même contre-productif : ceux qui se présentent maintenant ont peur de s'engager vis-à-vis de nous. »

Les bureaux d'accueil mettent également le ministre en garde contre le déclin d'une offre de qualité à laquelle il avait été travaillé depuis des années ». Geert Bourgeois confirme qu'il y a de nombreux problèmes. « Nous travaillons d'arrache-pied avec notre partenaire en technologies de l'information pour trouver une solution », confirme son porte-parole Kris Snijkers. « Et nous sommes également en train de former le personnel. Il est un peu exagéré d'affirmer que des années d'efforts sont anéanties par ce problème. Et aussi de dire que des gens doivent être renvoyés chez eux parce qu'on ne parvient pas à les inscrire. Il y a déjà 2 000 contrats qui ont été introduits dans le nouveau système, ce n'est pas si mauvais, ajoute-t-il. Les problèmes administratifs rencontrés n'empêchent tout de même pas les cours d'avoir lieu. » ■

Revue de presse réalisée d'après De Morgen et De Standaard

**Les meilleures Sac**

L'article de Knack qui recense les pires sanctions administratives de l'année date un peu, mais ce classement vaut le détour.

À Evergem, il est interdit de se déguiser en prêtre. À Louvain, les musiciens ambulants n'ont pas le droit de jouer faux. À Lokeren, interdiction de jeter des boules de neige. À Lokeren encore, on interdit aux habitants de faire sursauter qui que ce soit. Imaginons un sursaut à cause d'une boule de neige!

**LE CHIFFRE****2 600 mineurs  
emprisonnés à  
perpétuité**

Le quatre février, France 5 diffusait un documentaire intitulé *perpétuité pour les enfants d'Amérique*. On y apprenait qu'aux États-Unis, 2 600 mineurs sont incarcérés à perpétuité pour crime de sang. Pas de possibilité de sortie pour eux... et ce, dès le plus jeune âge. Le film suit un jeune de 12 ans, qui risque la prison à vie pour le meurtre de son petit frère. Une sévérité qui étonne de ce côté-ci de l'Atlantique.

**Colloque ?****Appel à projets ?****Formation ?****Séminaire ?****Faites connaître vos  
actions avec le Médiakit****alteréchos**

Vous organisez une formation, un colloque, une table-ronde, une campagne de sensibilisation, un appel à projets ?

En publiant votre annonce dans les pages d'Alter Echos, et bientôt sur notre site, vous touchez directement une grande variété d'interlocuteurs intéressés par vos

propositions. Parce qu'ils sont vos cibles : acteurs du monde associatif, politiques, administrations, chercheurs universitaires, employés du non-marchand...

Le Médiakit de l'Agence Alter décline les nombreux formats et formules d'annonces à insérer dans nos pages, à des prix avantageux !

**Plus d'infos au 02 541 85 23 ou par courriel à [annonces@alter.be](mailto:annonces@alter.be)**

# La FOPES propose un master universitaire en politique économique et sociale pour adultes !

Se former tout en travaillant, c'est possible.  
C'est le pari que rencontre la FOPES, depuis 38 ans,  
grâce à sa politique d'admission, son organisation horaire,  
sa prise en compte de l'expérience des étudiants,  
l'accompagnement de leurs efforts de formation.

**Master universitaire en politique économique et sociale,  
accessible grâce à la «valorisation des acquis de l'expérience»  
ou par des passerelles à certains diplômés de Hautes Ecoles.**

- ▶ **Cours le samedi et un soir semaine ou un jour de semaine;**
- ▶ **Dispositifs pédagogiques adaptés à des adultes;**
- ▶ **Apprentissage coopératif.**

Cette formation interdisciplinaire dure trois ans.  
Elle comporte une année préparatoire et deux années de master.  
Elle s'organise en trois groupes dont les activités sont  
partiellement décentralisées.

## **Information complémentaire**

- ▶ [www.uclouvain.be/opes](http://www.uclouvain.be/opes)
- ▶ [chantal.grandmaire@uclouvain.be](mailto:chantal.grandmaire@uclouvain.be)
- ▶ 010/47 39 07

# Abonnez-vous !



## alteréchos

### Tarifs / Formules d'abonnement

Revue bimensuelle - 21 numéros par an.  
Deux fois par mois, sauf avril, juillet, août et décembre. (Les prix s'entendent TVA et port compris pour la Belgique)

**Abonnement papier + web:** 125€

Revue bimensuelle imprimée + 6 codes d'accès pour la consultation en ligne

**Abonnement papier uniquement:** 80€

Revue bimensuelle imprimée

**Abonnement de plus de 10 exemplaires:**

Offre sur demande

**Comment faire ?** Un **simple mail** à [abonnement@alter.be](mailto:abonnement@alter.be)  
Mentionnez qu'il s'agit d'une **demande d'abonnement**, et laissez-nous vos noms et numéro de téléphone. Nous vous recontacterons dans les 48h.  
Un **coup de téléphone** au **02 541 85 20**.

Alter Échos est une publication de

## Agence Alter

Grâce au soutien du Service de l'Éducation permanente et de la Direction générale de l'aide à la jeunesse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles; des Directions générales opérationnelles de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6), des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5), et de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4) du Service public de Wallonie; de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, et de l'Administration de l'Économie et de l'Emploi du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale; de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale; et de Bruxelles Environnement.



Alter Échos est membre de  
l'Union de la Presse Périodique

Alter Échos est imprimé sur un papier  
issu de forêts gérées de façon durable

# Le Fil d'infos

de [www.alterechos.be](http://www.alterechos.be)

### Pas de PRDD sous cette législation

Le projet de texte ayant été voté en décembre 2013, il n'y a plus assez de temps pour les consultations et l'enquête publique, prévues par le Code bruxellois de l'aménagement du territoire pour l'adoption définitive. De là à penser que ce texte soit rangé définitivement dans les cartons de l'équipe sortante, il n'y a qu'un pas...

### Biodiversité et bâtiments publics

L'appel à projets BiodiBap' est lancée. Il incite à la réalisation de projets favorables à la biodiversité au plus près des bâtiments publics: écoles, communes, logements publics, etc. Les candidatures sont attendues pour le 12/03/2014 au plus tard.  
Info: [nollet.wallonie.be](mailto:nollet.wallonie.be)

### Visitez le musée du capitalisme

Le musée du capitalisme a ouvert ses portes jusqu'au 28 juin à la bibliothèque universitaire Moretus Plantin à Namur. À l'origine de ce projet, un collectif de bénévoles issus d'horizons variés qui partage « une volonté de parler du capitalisme sur le fond et de clarifier ce terme souvent utilisé sans en connaître la vraie signification ». Le musée du capitalisme est divisé en plusieurs salles: origines, espoirs et limites.

[www.museeducapitalisme.org](http://www.museeducapitalisme.org)

**Le Fil d'infos, c'est l'info en continu.**  
Pour tout lire (et même plus),  
rendez-vous sur [www.alterechos.be](http://www.alterechos.be)